

# QUE CHOISIR

EXPERT • INDÉPENDANT • SANS PUBLICITÉ

HORS-SÉRIE

# Argent

GAZ/ÉLECTRICITÉ  
Maîtrisez vos factures

IMMOBILIER  
Faut-il vendre maintenant ?

## GRAND ÂGE Aider les aidants



DROIT AU RÉPIT,  
SOUTIENS FINANCIERS,  
ADRESSES UTILES...

**Ehpad**

Pourquoi  
la France est  
à la traîne



# Qui sommes-nous ?

## UN SUPPORT D'INFORMATION AU SERVICE DES CONSOMMATEURS

Que Choisir et son hors-série Argent sont les seuls magazines consoméristes indépendants, édités par l'Union fédérale des consommateurs-Que Choisir. Notre association est au service des consommateurs pour les informer, les conseiller et les défendre. L'action de l'UFC-Que Choisir se traduit par :



### Des dossiers d'investigation

La rédaction de Que Choisir investit l'univers de la consommation et décrypte ses rouages pour vous aider à mieux vivre au quotidien.



### Des enquêtes de terrain

Journalistes spécialisés et bénévoles de l'UFC-Que Choisir recueillent, sur l'ensemble du territoire, des informations sur les prix et les pratiques des professionnels pour vous éclairer.



### Des tests professionnels

Nos ingénieurs établissent les protocoles des essais à partir de vos besoins, analysent les résultats et vous guident dans vos choix.



### Des combats judiciaires

Notre service juridique mène des actions en justice pour sanctionner des pratiques irrégulières ou faire évoluer la jurisprudence.



### Des analyses économiques

Dérapages des prix, ententes commerciales, pratiques abusives... des économistes analysent les marchés et dénoncent tout comportement préjudiciable aux consommateurs.



### Des actions de lobbying

L'UFC-Que Choisir intervient auprès des parlementaires nationaux et européens ou des instances de régulation pour faire avancer vos droits de consommateurs.



### Un réseau de proximité

Pour vous accompagner, vous assister, vous conseiller et résoudre vos litiges de consommation, plus de 150 associations locales de l'UFC-Que Choisir vous représentent près de chez vous.

## Nos comparateurs en ligne sur

[Quechoisir.org](http://Quechoisir.org)



### BANQUES, ASSURANCES, ÉNERGIE...

Des essais comparatifs de produits sont régulièrement mis à jour, des résultats que vous pouvez trier, selon vos propres besoins, par marques, prix, fonctions...

### PLUS DE 600 PRODUITS TESTÉS EN CONTINU

Dès qu'un produit apparaît sur le marché, l'UFC-Que Choisir l'achète et le teste. Les résultats du banc d'essai sont immédiatement mis en ligne sur son site Internet.

### DES GUIDES D'ACHAT COMPLETS

Toutes les familles de produits testés sont accompagnées d'un guide d'achat détaillant les bonnes questions à se poser avant acquisition, les critères à prendre réellement en considération et ceux sans grand intérêt.

### TOUS LES PRODUITS DANGEREUX RAPPELÉS

Dès qu'un produit est rappelé par un professionnel car dangereux pour la santé ou la sécurité des consommateurs, l'information est portée à la connaissance de tous. Notre base de données compte actuellement plus de 1600 rappels de produits dangereux.

### DES VIDÉOS AU PLUS PRÈS DES PRODUITS

Sans attendre les résultats du test technique d'un nouveau produit, des vidéos viennent apporter une appréciation sur la pertinence de la nouveauté, ses points forts et ses faiblesses dans son utilisation.

### DES FORUMS PERMANENTS

Des avis sur une enquête, un test, un produit... La parole vous est donnée à travers nos forums. Venez apporter votre témoignage et participer au débat avec d'autres consommateurs.

### DE NOMBREUSES LETTRES TYPES POUR TOUTES VOS DÉMARCHE

Régulièrement mises à jour en fonction de l'évolution du droit, elles vous guideront pour régler au mieux les principaux litiges de la consommation.

6

DOSSIER

## DÉPENDANCE

# Quand aidera-t-on enfin les aidants ?



ZUMA PRESS/ALAMY/HENIS

32

NOS CONSEILS AVANT D'AGIR

## IMMOBILIER

### Est-ce le moment de vendre ?

40

PANORAMA

## SITES DE RENCONTRES

### Les séniors, une cible choyée

46

TRADUIT EN CLAIR

## GAZ, ÉLECTRICITÉ

### Maîtrisez votre budget

52

ON N'A PAS FINI D'EN PARLER

## TESTAMENT

### Stop aux idées reçues !



Union fédérale  
des consommateurs-  
Que Choisir, association  
à but non lucratif  
233, bd Voltaire, 75011 Paris  
Tél.: 0143485548  
Télécopie: 0143484435  
Service abonnements:  
0155567109

TARIFS D'ABONNEMENT  
1 an, 11 numéros: 44 €  
1 an + 4 numéros: 62 €  
1 an + 4 hors-séries  
+ 4 numéros spéciaux: 90 €

IMPRESSION: Roto France,  
25, rue de la Maison Rouge  
77185 Lognes  
Distribué par les MLP  
Dépôt légal n° 144  
Commission paritaire  
n° 0722 G 82318  
ISSN 1267-2033

INSPECTION DES VENTES  
ET RÉASSORTS DIFFUSEURS  
MP Conseil

Tous droits de reproduction  
et d'adaptation réservés.

Ce numéro comporte un encart  
abonnement de quatre pages,  
sur une partie du tirage,  
entre les p. 34 et 35.

Imprimé sur papier Holmen XLNT  
(Norrköping - Suède)  
avec des encres blanches.

Taux de fibres recyclées: 0 %.  
Certification FSC PEFC.  
Eutrophisation: 1580 kg/CO<sub>2</sub>/t  
de papier.





## EMPRUNTEURS, À VOS CALCULETTES !

**U**n achat immobilier, rêve de près de 60% des Français, s'accompagne souvent d'un prêt bancaire. Auquel se « greffe » comme vous le savez, lecteurs de *Que Choisir*, une assurance emprunteur, en général un produit « maison » de l'établissement prêteur. Ce parachute doit assurer le remboursement de votre prêt si par malheur il vous arrivait quelque chose. Ce qui est moins connu, c'est qu'il représente... 25 à 50% du coût du crédit. Non, ce n'est pas une coquille ! Les écarts de prix peuvent être très importants d'un contrat à l'autre. Pourtant, les banques ne tiennent pas particulièrement à vous informer de vos droits à faire jouer la concurrence, alors qu'ils sont effectifs depuis 2010. La loi Lagarde, notamment, a permis la résiliation infra-annuelle de l'assurance emprunteur. Le 25 novembre 2021, un pas de plus a été franchi. Sous la pression des associations de consommateurs, dont l'UFC-Que Choisir, l'Assemblée nationale a voté en faveur d'une proposition de loi libéralisant ce marché. Objectif : le stimuler encore davantage. Concrètement, cela signifie qu'un emprunteur a désormais la possibilité de souscrire un contrat dans l'établissement de son choix, et ce à n'importe quel moment. À la clé, une moyenne de 5 000 € d'économie, mais cela peut monter bien plus haut, et jouer considérablement sur le pouvoir d'achat. Une bonne raison, donc, de se pencher de nouveau sur son contrat.



Union fédérale des consommateurs-Que Choisir, 233, bd Voltaire, 75011 Paris - Tél. : 01 43 48 55 48 - Fax : 01 43 48 44 35

**Président-Directeur des publications :** Alain Bazot • **Directeur général délégué :** Jérôme Francik • **Rédactrice en chef :** Pascale Barlet • **Assistante de la rédaction :** Catherine Salignon • **Relations presse :** Corentin Coppens • **Secrétaire général de la rédaction :** Laurent Suchowiecki • **Secrétaires de rédaction :** Valérie Barres-Jacobs, Marie Bourdellès, Gaëlle Desportes • **Direction artistique :** Ludovic Wyart • **Rédactrices-graphistes :** Sandrine Barbier, Clotilde Gadesaude, Capucine Ragot • **Iconographie :** Catherine Métayer • **Illustrateurs :** Anne-Gaëlle Amiot, Manu Boisteaup, Anna Wanda Gogusey • **Ont collaboré à ce numéro :** Aline Denault, David Garedja, Rosine Maiolo, Marie Pellefigue, Roselyne Poznanski • **Crédits de couverture :** Uwe Umstätter-Deepol/Plainpicture.

• **Web - Infographie/maquette :** Carla Félix-Dejeufosse, Laurent Lammens, Inès Blanlard • **Sécrétariat de rédaction :** Leslie Schmitt • **Documentation :** Audrey Berbach, Véronique Le Verge, Stéphanie Renaudin, Frédérique Vidal • **Observatoire de la consommation :** Grégory Caret (directeur), Isabelle Bourcier, Sandrine Girollet, Marine Perier-Dulhoste, Ingrid Stiemer • **Juridique :** Raphaël Bartlome (responsable), Gwenaelle Le Jeune, Laurie Liddell, Véronique Louis-Arcène • **Diffusion/marketing :** Delphine Blanc-Rouchosse, Jean-Louis Bourghol, Marie-Noëlle Decaulne, Laurence Kramer, Jean-Philippe Machanovitch, Francine Manguelle, Raphaëlle Vincent.

**PLACEMENT DANS L'OR****UGE Group  
dans le viseur**

L'Autorité des marchés financiers (AMF), elle-même alertée par les nombreux témoignages d'épargnants mécontents, met en garde ceux qui souhaiteraient investir dans l'or. Dans le viseur du gendarme des marchés financiers, la société belge UGE Group. Sur son site, cette entreprise propose aux investisseurs de se constituer une épargne et de générer des revenus complémentaires en misant sur l'or. Ainsi, vous achetez le métal précieux et UGE Group se charge de le stocker dans un coffre chez l'un de ses partenaires pendant deux à cinq ans, avec une option qui lui permet de le racheter. Parmi les ombres aux tableaux, la société changerait régulièrement d'identité visuelle et de site web... L'AMF recommande la plus grande vigilance aux investisseurs en ce qui concerne les acteurs non enregistrés et non agréés.

● Plus d'infos  
sur Amf-france.org

AVT/ADOBESTOCK

**FRAIS BANCAIRES DE SUCCESSION****À quand l'encadrement de la taxe sur la mort ?**

**A**près un décès, les personnes endeuillées ne sont pas au bout de leur peine, comme en témoigne l'étude publiée par l'UFC-Que Choisir sur les frais bancaires de succession. Prélevés sur le compte du défunt, ils sont censés rémunérer la banque pour les opérations administratives réalisées jusqu'au transfert des avoirs. Au total, les banques ponctionnent le patrimoine des consommateurs d'au moins 150 millions d'euros chaque année, pour un montant moyen de 233 euros par personne! Ces facturations sont d'autant plus difficiles à digérer que leur absence d'encadrement a laissé libre cours à des dérives.

**LA FRANCE EN PLEINE DYNAMIQUE INFLATIONNISTE**

Si l'on compare le même type de frais avec ceux de 2012, les prix ont crû trois fois plus vite que l'inflation (+28%). Notons qu'en France, ils sont jusqu'à trois fois plus élevés que dans les autres pays européens où ce service est facturé. L'idée selon laquelle ces frais échappent à toute logique économique est doublement renforcée... Alors que les tarifs varient du simple au quadruple selon les établissements, la voracité bancaire ne se limite pas, chez nous, aux seules clôtures de compte. En effet, si les fonds doivent alimenter un



compte détenu auprès de la concurrence, un quart des banques facture les virements à prix d'or (145 euros, en moyenne). Malgré l'émoi de nombreux parlementaires, l'exécutif a opté pour un laisser-faire révoltant. Le report *sine die* des travaux du Comité consultatif du secteur financier, qui devait étudier ces frais en 2021, en est encore une preuve. ♦

**CONFORMITÉ****La garantie couvre les contenus et services numériques**

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier, la garantie légale de conformité des biens est étendue aux produits connectés ainsi qu'à la fourniture de contenus et de services numériques (ordonnance n° 2021-1247 du 29/9/2021). D'une durée de deux ans, cette protection couvre donc désormais les achats en ligne, les abonnements en streaming ou encore les téléchargements de fichiers numériques. Elle est également applicable aux relations contractuelles des consommateurs avec les opérateurs de réseaux sociaux. En cas de défaut de conformité, le client peut obtenir la réparation ou le remplacement du produit dans un délai de 30 jours. ♦

DOSSIER

# DÉPENDANCE

# Quand aidera-t-on



# enfin les aidants ?

QUELQUE 11 MILLIONS DE FRANÇAIS S'OCCUPENT D'UN PROCHE HANDICAPÉ, MALADE OU ÂGÉ. CELA IMPACTE LEUR SANTÉ, LEUR CARRIÈRE ET LEURS FINANCES, SANS QU'ILS SOIENT TOUJOURS EUX-MÊMES ACCOMPAGNÉS, ÉPAULÉS ET RELAYÉS. AIDER DEVRAIT ÊTRE UN CHOIX ET, SURTOUT, NE JAMAIS RIMER AVEC ÉPUISEMENT OU PRÉCARITÉ. MAIS ON EN EST LOIN.

PAR ROSINE MAILO

**S**elon le 7<sup>e</sup> Baromètre des aidants (Foundation April et institut BVA, octobre 2021), une très grande majorité (85 %) des personnes – des femmes principalement – qui s'occupent d'un proche dépendant s'accordent à dire que cela joue un rôle positif sur leur relation avec lui. Une belle image d'amour et de solidarité. Mais cette implication a aussi des retombées négatives sur leur santé et leur bien-être: fatigue morale, épuisement physique, relations sociales réduites, voire isolement... Leur vie professionnelle et leurs finances sont également touchées. Il leur faut diminuer ou stopper leur activité, renoncer à une évolution de carrière. Et, parfois, supporter certaines dépenses quand leur parent malade et/ou âgé n'en a pas les moyens.

## UN ACTIF SUR QUATRE CONCERNÉ DANS UN PROCHE AVENIR

Cette situation touche de plus en plus de monde. Sérieuse, elle deviendra bientôt critique au regard du vieillissement des populations. La Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (Drees) estime qu'en 2030, un actif sur quatre sera aidant. La France est-elle prête à faire face à un ➔

## SOMMAIRE

- 11 DROIT AU RÉPIT**  
Éviter l'épuisement

- 14 LA POSTE**  
Un nouveau facteur de lien social

- 16 LE BALUCHONNAGE**  
On tente de suivre l'exemple québécois

- 18 DANEMARK**  
Un modèle inspirant

- 23 VIE PROFESSIONNELLE**  
Réduire son activité pour aider un proche

- 26 EHPAD**  
et s'ils devenaient attrayants et abordables ?

- 30 SOUTIEN DES ENFANTS**  
Une entraide obligatoire



Source : Fondation April et institut BVA, Baromètre des aidants 2021.

tel défi? L'État contribue-t-il suffisamment à soutenir ces accompagnants dans leurs missions? Loin de là! Il se défausse même carrément sur les millions d'individus qui donnent sans compter pour permettre le maintien à domicile de personnes en perte d'autonomie. Avant que ce système ne s'écroule sur lui-même, il faudrait pourtant que chacun prenne sa part de responsabilités.

#### UN DÉFICIT DE VISIBILITÉ

En 2015, le législateur a consacré le statut de « proche aidant » dans la loi relative à l'adaptation de la société au vieillissement. Est défini comme tel celui qui vient en aide, par exemple, à une personne âgée, « de manière régulière et fréquente, à titre non professionnel, pour accomplir tout ou partie des actes ou des activités de la vie quotidienne ». Cela concerne son « conjoint, concubin ou partenaire avec qui elle a conclu un pacte civil de solidarité, un parent ou un

allié, ou une personne résidant avec elle ou entretenant avec elle des liens étroits et stables » (art. L. 113-1-3 du Code de l'action sociale et des familles).

Les aidants sont de plus en plus nombreux et le sujet est connu. Un Français sur deux déclare en avoir déjà entendu parler aujourd'hui, alors qu'ils n'étaient que 28% il y a six ans. Le

travail de sensibilisation et les actions comme la mise en place d'une journée dédiée, le 6 octobre, ont manifestement fait progresser la visibilité de « l'aideance » auprès du grand public. Reste qu'une majorité d'aidants (52%) ne se considèrent pas comme tels... Un résultat étonnant, car ils ne ménagent pas leurs efforts: près de 1 sur 6 consacre 20 heures et plus par semaine à un proche, et ils sont même 12% à assurer 40 heures et plus. Une explication: « Les missions réalisées sont encore considérées par beaucoup comme "normales", de l'ordre du "naturel", de la vie privée et familiale », avance Morgane Hiron, déléguée générale du Collectif Je t'Aide, composé de 27 structures spécialisées (lire aussi « 4 questions à » p. 9). Dès lors, il est difficile de prendre conscience de l'ampleur et de l'intensité de la tâche des aidants. « L'invisibilisation de leur travail se matérialise par leur absence dans les politiques publiques. À l'heure actuelle, être aidant ne permet pas de cotiser à la retraite. Les

**Une majorité d'aidants n'ont pas conscience qu'ils le sont, alors qu'ils s'investissent beaucoup**



## 4 QUESTIONS À... Morgane Hiron

Déléguée générale du Collectif Je t'Aide

# « L'aideance peut être source de précarisation pour l'aidant »

### **Que Choisir Argent**

#### **L'« aidance » est-elle un travail ?**

**Morgane Hiron** C'est une activité de service à part entière, porteuse d'une grande plus-value pour l'économie. Coordonner les interventions à domicile, accompagner son proche pour faire des courses ou à des rendez-vous médicaux, pallier parfois les déficits en professionnels de soin, assurer l'intendance de la maison, le soutien moral, les nombreuses tâches administratives, la surveillance de jour et de nuit... ces multiples missions constituent un vrai travail, bien qu'il soit accompli gratuitement, sans soutien ni droit social, et qu'il reste souvent invisible.

#### **QCA Présenté ainsi, cela paraît harasant. L'est-ce à ce point ?**

**M. H.** Cela peut l'être. À ce propos, un débat très intéressant a eu lieu en France sur la création du « baluchonnage », une solution de répit dans laquelle un professionnel remplace l'aidant entre trois et six jours, 24 h/24 (lire aussi p. 16). La question du temps de travail a été l'un des freins à sa mise en

place. Toutes ces heures consécutives d'accompagnement de la personne dépendante ne peuvent pas, en principe, être assurées par un seul professionnel, car il est normalement interdit de travailler autant sans repos. Or, le baluchonnage revient « seulement » à faire exécuter par un tiers, pour une période limitée, ce que l'aidant assume déjà tout le reste de l'année... Se confronter au sujet a eu le mérite de révéler l'ampleur de l'engagement des aidants. On réalise subitement ce qu'ils vivent : un travail contraignant et imposé, nécessitant une astreinte à domicile H24.

Pourquoi une telle tâche serait acceptable pour un aidant assigné et invisible, mais scandaleuse vis-à-vis d'un professionnel rémunéré, formé, accompagné et protégé ?

#### **QCA Vous dites aussi qu'aider est source d'appauvrissement pour l'aidant...**

**M. H.** L'aide apportée peut précariser quand elle diminue le temps de travail rémunéré de l'accompagnant, et donc ses revenus. Elle implique souvent



des absences professionnelles et des demandes de souplesse auprès de l'employeur, qui risquent de conduire à la stigmatisation du salarié, voire à sa discrimination. Il se voit parfois refuser une évolution de carrière et, in fine, subit un manque à gagner. Sans compter les cas où l'aide nécessaire est telle qu'il faut interrompre toute activité professionnelle. Cette situation extrême est vécue très difficilement. Elle rompt un équilibre. Pour la majorité des aidants en activité, l'emploi est une bouffée d'oxygène.

#### **QCA Comment améliorer la situation ?**

**M. H.** Les pouvoirs publics doivent admettre le service rendu par les aidants à la collectivité, reconnaître son ampleur et leur accorder des contreparties, telles que l'attribution d'une demi-part fiscale supplémentaire ou bien des trimestres afin de leur garantir une retraite décente.

compétences développées ne sont pas reconnues comme professionnelles. Et ce rôle n'est pas toujours bien identifié : certains connaissent une longue errance médico-sociale avant de trouver enfin les bons interlocuteurs pour se faire accompagner en tant qu'aïdant», dénonce la déléguée générale du Collectif Je t'Aide. De son côté, le Laboratoire d'économie et de gestion des organisations de santé de l'université Paris Dauphine a évalué, dans le cadre du volet français de l'enquête Share sur la santé, le vieillissement et la retraite en Europe, à 11 milliards d'euros par an la contribution des aidants dont bénéficie la société. L'économie pour les finances publiques s'avère donc énorme ! L'État devrait se montrer très reconnaissant,

mais ce n'est pas le cas. Aider ne constitue pas, de nos jours, une option valorisée et accompagnée. Au contraire, il s'agit souvent d'une absence d'alternative, alors que chacun devrait pouvoir choisir d'être présent ou non auprès d'un proche en perte d'autonomie selon son histoire familiale, ses possibilités, son envie. Pour qu'il en soit autrement, les responsables politiques doivent développer et soutenir les services à la personne, réduire les restes à charge, multiplier les structures de répit ou encore modifier le modèle français de l'établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (Ehpad), pour l'heure assez repoussant. Dans l'idéal, l'intervention de l'aidant ne serait qu'un plus... 

## ⌚ LA MULTI-AIDANCE, UN NOUVEAU PHÉNOMÈNE

En attendant, l'aide procurée par les aidants s'avère importante et protéiforme. Il s'agit, en premier lieu, d'un soutien moral et d'activités domestiques telles que les courses, le ménage ou encore la préparation des repas. Mais ce ne sont pas les seuls types d'implication. Nombreux sont ceux qui assurent également une surveillance de leur proche en téléphonant ou en passant chez lui régulièrement, qui effectuent le suivi de ses comptes et de ses formalités administratives, qui orga-

## ***Un tiers des aidants s'occupe d'au moins deux personnes, un vrai défi quotidien***

nissent les relations avec les professionnels de santé et les prestataires de services, qui aident aux soins ou à la prise de médicaments... Enfin, ils sont 18 % à déclarer contribuer financièrement - la proportion atteignant 33 % pour les CSP+ (source: Baromètre des aidants 2021).

Si la charge était déjà lourde, elle se double encore parfois. À la question «*À qui apportez-vous votre aide?*», un sondé sur trois déclare accompagner au moins deux personnes. Ainsi, bien que le soutien demeure majoritairement (à 65 %) destiné à un seul individu, la part des multi-aidants n'est pas négligeable. Et elle devrait encore augmenter les prochaines années du fait de l'allongement de la durée de vie. Une donnée inquiétante au regard de l'impact négatif du rôle d'aidant sur le moral, la vie sociale et de famille, ou encore la qualité du sommeil. ☈



Aider un proche dépendant, c'est l'accompagner dans toutes les situations de la vie courante.



## LA PAROLE À... Sophie Ferreira Le Morvan

Déléguée générale de la Fondation April, groupe de courtage en assurances



## « Sensibiliser le grand public, un enjeu essentiel »

Depuis plusieurs années, la Fondation April étudie la perception qu'ont les Français de l'univers des aidants et de leurs proches aidés - les profils, le quotidien, les attentes, les besoins en matière de santé, d'accompagnement ou de législation. Notre objectif est double : sensibiliser le grand public - le terme « aidants » reste peu connu, comme le fait qu'il concerne des millions de personnes -, et libérer la parole des accompagnants. La majorité d'entre eux demeurent silencieux et leurs maux sont tus. Or, partager son expérience, être entendu

dans ses difficultés, c'est capital. Pour répondre à leur besoin de soutien et à la nécessité d'une reconnaissance de ce statut, nous avons imaginé et produit 16 vidéos\* mettant en scène des personnes connues comme Claude Chirac, s'occupant de ses parents, ou des anonymes. Il est aussi possible de déposer sur notre plateforme internet des témoignages écrits ou des petits films dans un espace de paroles bienveillantes.

\*« Paroles d'aidants, ces liens qui changent la vie », accessible sur [Parolesdaidants.fr](http://Parolesdaidants.fr), rubrique « Les portraits ».

# DROIT AU RÉPIT

## Éviter l'épuisement

FATIGUE, STRESS, MAUX DE DOS... POUR TENIR, L'AIDANT DOIT SE MÉNAGER DES TEMPS DE REPOS. MAIS IL EST DIFFICILE DE LES TROUVER ET DE LES FINANCER.

**S**ans l'implication très forte des aidants, les personnes dépendantes ne pourraient pas continuer à vivre dans leur logement. Elles seraient contraintes d'entrer en institution, ce qui serait très onéreux pour le pays. Grâce aux aidants, l'économie pour les finances publiques s'avère donc colossale. Pourtant, l'État fait comme si tout cela était normal, et ses quelques gestes de reconnaissance relèvent de la mesurette. Une véritable politique publique de soutien est très attendue par les acteurs de terrain. Car les répercussions néfastes sur la santé des personnes concernées s'accentuent de plus en plus...

Selon le rapport « Quel répit pour les aidant.e.s? Plaidoyer mai 2020 » (Collectif Je t'Aide), les accompagnants déclarant une lourde charge présentent, pour une très grande majorité, des problèmes de dos (69%), des troubles du sommeil (64%), de l'anxiété et de la dépression (40%), ou encore des palpitations et de la tachycardie (28%). L'étude Schulz de 1999 avait, quant à elle, révélé une surmortalité des aidants. Ainsi, un tiers d'entre eux mourait avant la personne aidée! Malgré la gravité de la situation, la réglementation en vigueur ainsi que les solutions existantes demeurent très insuffisantes. À chaque fois, le chemin conduisant au repos est long, compliqué et coûteux.

La loi relative à l'adaptation de la société au vieillissement du 28 décembre 2015 a instauré un « droit au répit » pour les personnes qui assurent une présence ou une aide indispensables au maintien à domicile d'un bénéficiaire de l'allocation personnalisée d'autonomie (APA) classé en GIR 1 ou 2<sup>(1)</sup> – c'est-à-dire parmi les plus dépendants – et qui ne peuvent être remplacées. En pratique, une enveloppe d'environ 500 € par an permet de prendre en charge une solution temporaire de répit lorsque le plafond du plan d'aide de l'APA n'y suffit pas. Cela peut être des heures d'aide à domicile supplémentaires, un séjour du proche en structure de jour, en accueil familial ou en hébergement temporaire, ou encore la mise en place d'un relais à domicile. Le besoin de pause ➔



Pour que son implication soit durable, il est essentiel que l'aidant puisse souffler.



## S'orienter grâce au site Ma boussole aidants

L'organisme de retraite complémentaire Agirc-Arrco met en ligne Maboussoleaidants.fr, un site web répertoriant nombre de structures et d'interlocuteurs : associations, entreprises, services publics. « L'objectif est de simplifier le parcours de recherche des aidants, afin de leur ouvrir l'accès à des aides et des accompagnements qu'ils n'auraient pas sollicités par méconnaissance des dispositifs ou par manque de temps »,

explique Frédérique Decherf, directrice de l'action sociale de l'Agirc-Arrco. Intuitive, la plateforme centralise 70 000 services et aides (géolocalisables), répartis dans plusieurs rubriques dont « Vacances, séjours de répit », « Vie sociale, loisirs », « Lieux d'accueil et de vie »... On trouve également des témoignages sur les moments clés dans l'accompagnement d'un proche, ainsi qu'un questionnaire pour évaluer son éligibilité à diverses aides.

est apprécié par une équipe médico-sociale lors de la demande d'APA. Si l'allocation a déjà été accordée, l'aide doit solliciter une révision auprès des services sociaux du conseil départemental pour que sa situation soit évaluée. Cela déclenche une nouvelle visite de l'équipe médico-sociale.

### CE QUI EMPÈCHE LE REPOS

La création du droit au répit est évidemment salutaire; pour autant, sa faible utilisation interroge. « Moins de 5 000 personnes ont bénéficié depuis un an d'un congé de proche aidant », a reconnu, le 6 octobre dernier, à l'occasion de la Journée nationale des aidants, Sophie Cluzel, la secrétaire d'Etat chargée du handicap. « Les gens ne savent pas forcément que ce droit existe, et la complexité administrative pour y accéder est telle que beaucoup y renoncent », assure Morgane Hiron, déléguée générale du Collectif Je t'Aide. En outre, le nombre de places en établissement d'accueil temporaire est extrêmement faible, les solutions proposées sont parfois inadaptées à la dépendance du proche et l'offre varie considérablement d'un territoire à l'autre. Autant de difficultés qui rendent le droit au répit théorique... C'est très regrettable. »

Le Collectif est allé plus loin dans l'analyse en listant, dans « Quel répit pour les aidant.e.s? Plaidoyer mai 2020 », l'ensemble des freins au repos. On découvre qu'ils ne sont pas toujours matériels. Le sentiment de culpabilité est, par exemple, omniprésent chez ceux qui aident, comme si le degré de sacrifice était obligatoirement en lien avec le degré d'amour... Ils refusent aussi, parfois, de prendre en

compte leurs propres limites. Interrogées<sup>(2)</sup> sur les raisons les retenant de s'accorder davantage de répit, les personnes concernées déclarent souhaiter profiter au maximum de l'aide (41%), tout en citant en premier lieu un sentiment de culpabilité à s'octroyer du temps (27%). Elles indiquent également qu'elles ne ressentent pas le besoin de repos car elles se sentent en forme (25%), ou encore qu'elles n'ont pas les moyens de s'offrir ce moment (19%). Il faut dire que même si l'APA peut financer une partie du coût du répit dans certaines situations (lire p. 11), le reste à charge s'avère souvent très important. Et ce d'autant que les structures proposant de l'accueil temporaire imposent, la plupart du temps, un minimum de deux semaines de séjour (pour 60 à 80 €/jour au moins). Outre le budget que cela représente, une telle durée est inadaptée quand le besoin est ponctuel, par exemple le temps d'un week-end.

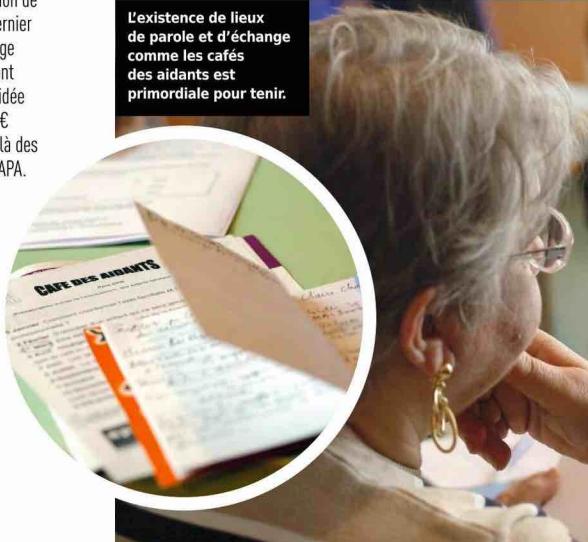
Le manque de solutions effectives conduit des aidants éprouvés à recourir à une hospitalisation du proche en urgence. « Quand on sait qu'une journée à l'hôpital coûte entre 1 500 et 5 000 €, nous pensons qu'il serait possible d'économiser d'importantes sommes sur les caisses de la Sécurité sociale et de les utiliser à financer le développement du répit », soutient Morgane Hiron. Enfin, même quand les obstacles sont surmontés, reste la complexité des démarches à effectuer. « Une fois les droits connus et les structures identifiées, les freins psychologiques levés et le besoin de repos constaté, est-ce que l'aide peut en profiter ? Non, ce n'est que le début du parcours du combattant. Rendez-vous, documents à compléter et multiples justificatifs



### BON À SAVOIR

Le droit au répit a été complété par la création d'un dispositif d'urgence en cas d'hospitalisation de l'aide. Ce dernier prend en charge temporairement la personne aidée jusqu'à 1 000 € environ au-delà des plafonds de l'APA.

**L'existence de lieux de parole et d'échange comme les cafés des aidants est primordiale pour tenir.**



se dressent encore entre l'aide et le répit rêvé, détaille Morgane Hiron. Je rappelle que les démarches à réaliser pour un séjour temporaire en Ehpad sont les mêmes que pour un accueil permanent: dossier administratif et médical, description de toutes les habitudes de vie, etc., même pour une seule nuit.» De quoi doucher l'enthousiasme, en effet.

### DES OFFRES MAL RÉPARTIES

Une chose demeure certaine: pour envisager sereinement de s'accorder un moment de repos, il faut d'abord trouver un lieu d'accueil pour l'aide, et ce n'est guère ais. Une première visite sur le portail national destiné aux personnes âgées et à leurs proches ([Pour-les-personnes-agees.gouv.fr](http://Pour-les-personnes-agees.gouv.fr)) donne accès à un annuaire des points d'information et d'échanges, et des structures de répit situées près de son domicile. Le recours à Ma boussole aidants, site internet de l'organisme de retraite complémentaire Agirc-Arrco (lire l'encadré p. 12), est une autre piste à explorer. Dans l'idéal, plusieurs solutions existent à proximité: accueil de jour et/ou de nuit, hébergement temporaire, établissements disposant de places de répit, garde itinérante de nuit, accueil familial, association recevant la personne dépendante de façon ponctuelle, séjour de vacances adapté, etc. Un éventail de possibilités complété récemment par le baluchonnage, dispositif dont les retours sont particulièrement positifs (lire également p. 16). Cependant, selon la situation géographique du proche à aider, les familles se retrouvent parfois dans un désert d'offres. Sans compter que leur accessibilité dépend



### OÙ TROUVER DE L'AIDE ?

- **L'Association française des aidants ([Aidants.fr](http://Aidants.fr)):** liste de cafés des aidants, formations, ateliers santé.
- **La Maison des aidants ([Lamaisondesaidants.com](http://Lamaisondesaidants.com)):** formations à destination des aidants et des professionnels intervenants à domicile.

de l'étendue de la prise en charge: plus la personne en perte d'autonomie a des besoins importants, plus les solutions sont rares. Dans tous les cas, aucune n'est simple à mettre en place.

### L'IMPORTANCE DE LA PAROLE

Quand la situation devient très pesante, le partage d'expérience apporte souvent de l'apaisement. Les groupes de parole, notamment, font beaucoup de bien aux aidants (lire le témoignage de Laurinda, ci-dessous). On y accède à de l'information, on raconte son vécu et on reçoit un soutien émotionnel. Le plus simple est de se rapprocher d'une structure d'accompagnement (lire Où trouver de l'aide, ci-contre) et de participer, par exemple, à des cafés des aidants. Ils sont organisés régulièrement dans près de 200 lieux à travers la France. Animés par un psychologue et un travailleur social formés par l'Association française des aidants, ces moments de discussion sont organisés autour d'une thématique: aider sans s'épuiser, trouver sa place, concilier vie d'aide et carrière, gérer les relations avec les intervenants, etc. Ils se déroulent dans un endroit neutre et convivial (café associatif, bar, restaurant, bibliothèque), généralement une fois par mois. Se rendre à un café des aidants est toujours gratuit.♦

(1) La grille nationale Agir permet de mesurer le degré de perte d'autonomie du demandeur de l'APA (GIR 1 à 6). À chacun correspond un niveau de besoins d'aides pour accomplir les actes essentiels de la vie quotidienne.

(2) En 2020, à l'occasion du 6<sup>e</sup> Baromètre des aidants de la Fondation April et de l'institut BVA.



## TÉMOIGNAGE

**Laurinda** 53 ans, Saint-Zacharie (83)

### «Le café des aidants, c'est ma bulle d'oxygène»

J'ai déjà assisté à une dizaine de cafés à côté de chez moi. Quand c'est trop difficile de parler, je ne m'y rends que pour écouter. Nous avons tous des situations différentes: certains s'occupent de leur enfant, d'autres, de leur conjoint ou de leur parent. Moi, je soutiens ma mère âgée de 80 ans, mais aussi mon compagnon, malade. Je suis épaisse et

je me sens parfois isolée. Être aidant, c'est s'oublier... Grâce aux cafés, je comprends que je ne suis pas seule à vivre ça et qu'il faut que je prenne soin de moi. Nous partageons nos difficultés, souvent similaires, et nous échangeons des informations. C'est grâce à une participante que j'ai trouvé la nouvelle maison de retraite de ma mère, plus proche de mon domicile.



# La Poste UN NOUVEAU FACTEUR DE LIEN SOCIAL

LA POSTE PROPOSE «VEILLER SUR MES PARENTS», UN SERVICE QUI S'APPUIE SUR LA VISITE DES FACTEURS. LORS DE LEUR TOURNÉE, ILS PRENNENT LE TEMPS D'ÉCHANGER.

PHOTOS CHRISTELLE CALMETTES

**C**e jeudi de septembre, il est 10h30 quand Clément, jeune et dynamique facteur, descend une ruelle en escalier du quartier Vauban, à Marseille. «*La tournée est sportive!*», lance-t-il. Casquette vissée sur la tête, la démarche assurée et le sourire radieux, Clément est pile à l'heure. Comme tous les jeudis matin depuis trois ans, il sonne à la porte de Paule, qu'elle ait du courrier ou non. Cette femme souriante aux cheveux courts, d'environ 70 ans, lui ouvre presque instantanément. Elle guettait son arrivée, c'est certain. Leurs échanges sont conviviaux et chaleureux. Clément, tablette à la main, lui demande si elle a un besoin spécifique et s'il y a un changement à prévoir pour la prochaine visite. «*Non*», lui assure-t-elle. Il consigne sa réponse et l'invite à effectuer une signature électronique. Trois à quatre minutes se sont écoulées. En temps normal, il reprendrait le fil de sa tournée et lui souhaiterait une belle semaine. Cette fois-ci, puisqu'ils ont tous les deux bien voulu témoigner dans le cadre de notre reportage, il accepte son invitation à prendre un café.

## UN BREF INSTANT DE PARTAGE

L'une des deux filles de Paule, Karen, 43 ans, nous rejoint aussi pour l'occasion. C'est elle qui a souscrit l'offre «Veiller sur mes parents» de La Poste, et opté pour cette visite hebdomadaire. D'ordinaire, elle est avertie du passage de Clément

à travers l'application dédiée. La notification est toujours la même: «*Nous avons rendu visite ce jour à Mme Paule P., avec qui nous avons eu le plaisir d'échanger. Bonne journée à vous.*» Si sa mère fait état de besoins particuliers (lui changer une ampoule, lui livrer des courses...), sa fille en est aussi informée. «*Cette visite offre un lien social de plus à ma maman. Ce n'est ni de l'assistanat ni de l'aide, il s'agit d'un moment de partage*», se réjouit Karen. Paule confirme: «*Je vis seule. Du coup, le jeudi est un jour important pour moi, tout comme le samedi, car mes voisines viennent me voir.*» Clément, qu'elle tutoie (mais dont elle ne connaît pas le prénom), dit se sentir utile. Il prend sa mission au sérieux. «*L'essentiel est de vérifier que tout va bien.*» Se tournant vers Paule, il lui confie toutefois: «*Je vous trouve très affectée depuis le décès de votre mari.*» Paule acquiesce... Facteur, aidant, personne âgée, tous s'accordent sur un point: la visite est trop courte. Mais «*j'ai été postière, je sais que son temps est précieux, je ne voudrais pas en abuser*», glisse Paule. Clément confirme: «*Je sens qu'elle ne veut pas me retarder.*» Quant à Karen, qui réfléchit à passer à deux visites hebdomadaires, elle souhaiterait que le facteur soit aidé dans sa tournée ses jours de passage, pour lui permettre de s'attarder un peu chez les bénéficiaires. Au vu des résultats financiers décevants du service (lire l'encadré ci-contre), cela restera sans doute un vœu pieux...◆



## Un service apprécié mais pas rentable

**F**ace au déclin de son activité historique sur le courrier, La Poste a fait le choix de se diversifier. Elle propose désormais de nombreux services de proximité, en s'appuyant sur son expérience et sur le maillage territorial du réseau public postal. La prestation «Veiller sur mes parents», lancée en mai 2017, s'inscrit dans cette démarche. Pour l'heure, ses résultats financiers sont très décevants. Si 15 500 contrats ont été souscrits depuis le début, seuls 8 000 sont actifs à la fin du 1<sup>er</sup> semestre 2020. Pourtant, comme le souligne la Cour des comptes dans un rapport rendu le 23 septembre 2021, l'offre a été fortement mise en avant par La Poste, elle affiche un fort taux de satisfaction et est jugée favorablement par les postiers. Ses contours devront sans doute être précisés à l'avenir.



La visite de Clément, jeune et sympathique facteur, est toujours très attendue par Paule.



C. CALNETTES/REA

## Offre « Veiller sur mes parents » de La Poste

### Les +

- Contrat sans engagement, résiliable avec un préavis d'un mois, prévoyant la possibilité d'une souscription temporaire (d'au moins deux mois, sans quoi une pénalité de 50 € est appliquée).
- Visite systématique et régulière par une personne de confiance.
- Pas de coupure dans la prestation, le facteur est remplacé pendant ses jours de congé.

### Les -

- Visite du facteur de quelques minutes seulement.
- Monétisation d'une activité de lien social effectuée gratuitement auparavant. Cette critique est contestée par La Poste, qui considère que la commercialisation a permis d'améliorer le service, de le professionnaliser et d'assurer des jours de passage fixes choisis par le bénéficiaire.

## COMBIEN ÇA COÛTE ?<sup>(1)</sup>

NOMBRE DE VISITES HEBDOMADAIRES DU FACTEUR	TARIFS MENSUELS POUR LA FORMULE « VISITE DU FACTEUR »	TARIFS MENSUELS POUR « VISITE DU FACTEUR ET TÉLÉASSISTANCE » <sup>(2)</sup>
1	19,90 €	39,90 €
2	34,80 €	54,80 €
3	49,70 €	69,70 €
4	64,60 €	84,60 €
5	79,50 €	99,50 €
6	94,40 €	114,40 €

(1) L'offre est éligible au crédit d'impôt de 50% applicable aux services à la personne. (2) Comptez 19,90 € de frais d'installation sur la première facture.

# LE BALUCHONNAGE

# On tente de suivre l'exemple québécois

ORIGINAIRE DU QUÉBEC ET TESTÉE EN FRANCE, CETTE SOLUTION DE RÉPIT MÉRITE D'ÊTRE PÉRENNISÉE. SON MODÈLE ÉCONOMIQUE RESTE TOUTEFOIS À TROUVER.

**A**rrivé tout droit du Canada, le principe est simple: un professionnel unique vient plusieurs jours à domicile (au minimum trois) remplacer l'aideant et accompagner son proche en perte d'autonomie 24 h/24. En France, une telle organisation est a priori inenvisageable, car elle se heurte aux règles du droit du travail. Néanmoins, la loi Essoc du 10 août 2018 l'a rendue possible via une expérimentation dérogeant à la législation. Les salariés volontaires sont autorisés à travailler 24 h/24, jusqu'à 6 jours consécutifs et pour 94 jours par an. Ils sont, bien sûr, rémunérés pour toutes les heures réalisées.

## UNE SOLUTION EFFICACE...

Le baluchonnage fait donc partie de l'éventail des possibilités de répit offertes à ceux qui s'occupent d'une personne dépendante. Mais peut-être pas pour tout le temps... La dérogation à la législation dans laquelle il s'inscrit devait prendre fin le 31 décembre 2021; il a heureusement été décidé in extremis de la prolonger pour deux ans<sup>(1)</sup>. Les professionnels engagés dans ce dispositif, qui ont mobilisé beaucoup de temps et d'énergie pour le faire démarrer, s'en réjouissent. Avec l'enterrement de la loi Grand âge et autonomie, qui devait se pencher sur le devenir du baluchonnage, le suspens demeurait. En l'absence de prorogation, Baluchon France, qui accompagne 14 des 40 porteurs de projets sélectionnés par la Direction générale de la cohésion sociale (DGCS), craignait «une perte d'élan qui

*risquait fort de décourager les sociétés de services concernées. Et cela aurait lésé les aidants, alors qu'ils peuvent enfin accéder à du répit de longue durée».* L'association a fait réaliser une étude d'impact, et «il apparaît clairement que le répit offert par le baluchonnage est de qualité, grâce au long repos qu'il permet», affirme Frédérique Lucet, secrétaire générale de Baluchon France.

## ... MAIS COÛTEUSE

Cette dernière admet toutefois une difficulté de taille: «Le modèle économique du dispositif n'est pas encore défini.» Or, ce service est nécessairement coûteux, puisqu'il suppose la présence d'un salarié à domicile nuit et jour, à raison d'environ 650 € par 24 heures. «Aujourd'hui, ce que les familles ont à payer dépend de ce que les structures sont parvenues à trouver comme financements localement, auprès des agences régionales de santé ou des conseils départementaux.» Des acteurs comme l'AG2R ou Malakoff Humanis ont aussi accepté de prendre en charge l'essentiel de la facture, pour les personnes affiliées à leurs organismes, le temps de l'expérimentation. «Au Québec, explique Frédérique Lucet, le financement est en grande partie public. Les familles n'ont à assumer que 15 \$ (environ 33 €) par jour. Il faudrait envisager quelque chose de similaire chez nous, avec la possibilité de bénéficier de 14 jours de baluchonnage par an et par famille, par exemple. Le reste à charge serait modeste et modulé en fonction du quotient familial des aidants.» En France, le dispositif coûte cher, mais il serait souhaitable de le lisser sur 12 mois, selon la secrétaire générale de Baluchon France: «La possibilité d'y recourir une semaine tous les six mois, c'est-à-dire d'avoir disposé d'un répit et de pouvoir de nouveau en profiter prochainement, présente un effet psychologique bénéfique pour l'aideant toute l'année.» Éric, qui a déjà utilisé le baluchonnage à deux reprises (lire aussi p. 17), ne la contredira pas sur ce point! ☺

(1) Projet de loi de financement de la Sécurité sociale pour 2022, en examen au Conseil constitutionnel à l'heure de boucler ce dossier.

**L'expérimentation du dispositif actuellement menée en France est prolongée pour deux ans**





## TÉMOIGNAGES

**Eric** 62 ans, proche aidant de sa maman âgée de 85 ans

### « Grâce au baluchonnage, j'ai pu aller voir ma petite-fille »

quelques mois avant la naissance de ma petite-fille, j'étais très affecté. Je me disais que je ne pourrais pas aller la rencontrer. Je vis avec ma mère, en perte d'autonomie importante. Je lui suis indispensable et il m'est impossible de la laisser le temps d'un aller-retour Bordeaux-Nantes, ni de me déplacer avec elle. Elle est aidée par une infirmière qui passe deux fois par jour, par un kinésithérapeute et un orthophoniste deux fois par semaine. Le reste du temps, c'est moi qui suis auprès d'elle. Je m'occupe du linge, de la préparation des repas, des courses, du changement de ses changes, etc. Un jour que j'évoquais ma situation et ma peine avec mon médecin traitant, il m'a parlé de l'expérimentation du baluchonnage. L'espoir est revenu ! J'ai contacté l'un des organismes agréés près de chez moi. Il m'a informé que la facture serait totalement prise en charge grâce à plusieurs partenariats qu'ils avaient noués. Sans ce financement, je n'aurais pas pu partir, c'est certain. Ni renouveler l'expérience... Quel soulagement de pouvoir m'absenter trois jours en confiant ma mère à une personne fiable. Et quelle joie de faire la connaissance de ma petite-fille !

### À quel prix ?



#### L'EXEMPLE DE DOMINIQUE

→ Dominique souhaite recourir au baluchonnage de samedi midi à mardi soir. Catherine, la baluchonneuse, viendra la remplacer auprès de sa mère, âgée de 92 ans, à son domicile situé à l'Isle-sur-la-Sorgue (84), sur **quatre jours** (dont trois nuits), soit **80 h de travail**. La structure à laquelle elle s'adresse, **Amicinal**, facture la prestation **28 €/h**, ce qui fait **2240 €** au total ( $28 \text{ €} \times 80 \text{ h}$ ).

→ La caisse de retraite complémentaire de Dominique, **AG2R La Mondiale**, finance **80 % des heures réalisées**

(dans la limite d'un plafond de 2000 €) dans le cadre d'un conventionnement signé avec Amicinal. Ce qui représente ici une **prise en charge de 1792 €** ( $2240 \times 80\%$ ). Reste donc 448 € à régler.

→ La structure de baluchonnage a aussi noué un partenariat avec le **conseil départemental du Vaucluse**, qui lui a alloué une **dotation globale** à répartir entre les familles qui la sollicitent. Amicinal ne veut pas que leur reste à charge dépasse 20 €/jour, elle accorde donc 368 € d'aide à Dominique (448 € - 20 € x 4 jours).

**Dominique** 62 ans, proche aidant de sa maman âgée de 92 ans

### « Ma mère a gardé son cadre de vie habituel »

Grâce au baluchonnage, j'ai pu rendre visite durant quatre jours à ma famille en Italie et souffler. Sans cette solution (lire « À quel prix ? » ci-dessous), je n'aurai pas pu me reposer. Ma mère, très âgée, n'est plus autonome ; je travaille à temps partiel pour prendre soin d'elle. Impossible d'envisager un hébergement temporaire le temps d'une absence, elle serait désorientée.

Avec la venue à domicile de la baluchonneuse, son cadre de vie est maintenu, ainsi que toute l'organisation autour d'elle : l'infirmière, l'auxiliaire de vie, le kinésithérapeute, etc. Elle continue à recevoir la visite de ses petits-enfants. Rien n'est modifié, elle reste dans son confort. Je souhaite que le baluchonnage soit pérennisé : mieux que ça pour prendre du répit, ça n'existe pas !

## REPORTAGE

# Le Danemark, un modèle inspirant

LES PAYS SCANDINAVES SONT CITÉS EN EXEMPLE POUR LEUR PRISE EN CHARGE DE LA PERTE D'AUTONOMIE. AFIN DE NOUS FAIRE NOTRE PROPRE OPINION, NOUS SOMMES ALLÉS À COPENHAGUE, LA CAPITALE DANOISE.

PHOTOS THIBAULT SAVARY

**L**a France débourse plus que les pays du nord de l'Europe en matière de santé et de retraite (34,3% de son PIB, soit le plus haut niveau de l'Union européenne). Par contre, les dépenses relatives à la perte d'autonomie des personnes âgées y plafonnent à 1,7% du PIB, soit 1 à 2 points de moins que les Pays-Bas, la Suède ou le Danemark (lire l'encadré p. 21). Tout n'est pas qu'une question de moyens, c'est vrai. Cependant, force est de constater que les États qui consacrent plus d'argent à leur politique pour la dépendance obtiennent de meilleurs résultats concernant l'espérance de vie en bonne santé, la qualité de prise en charge et le maintien à domicile (lire les infographies p. 21).

Au Danemark, l'action publique en la matière est décentralisée au profit des communes, qui exercent des compétences très étendues dans le secteur du médico-social. «*Nous nous occupons des citoyens du berceau jusqu'à la tombe*», résume Helle Schnedler, responsable du service de soins aux personnes âgées et réadaptation à la mairie de Copenhague. Dans le plus petit État de la Scandinavie (un peu moins vaste que la région Bourgogne-Franche-Comté et un peu plus peuplé que celle du Grand Est), il n'y a pas de départements comme nous en avons en



Fanny, rencontrée au Plejecenter Fælledgården, se sent comme elle dans cette maison de retraite où elle a pu apporter ses meubles.

France. En revanche, les 98 communes que compte le pays sont bien plus grandes que les nôtres, avec 60 000 habitants en moyenne.

Un acteur local unique pour conduire la politique de la perte d'autonomie semble efficace. «*Nous sommes au contact direct des Danois, de leurs besoins. La commune est assurément l'autorité qui les comprend le mieux*», soutient Helle Schnedler. Chacune est d'ailleurs dotée d'un Conseil des séniors, qui participe au débat public. Les membres qui le composent, élus pour quatre ans par les citoyens de plus de 60 ans, sont consultés préalablement aux décisions des conseils municipaux qui les concernent; qu'il s'agisse de la mobilité, de l'aménagement urbain, de l'accès à la culture, de l'inclusion numérique ou de l'adaptation des logements. Toutes ces questions font aussi l'objet de vives discussions lors des élections municipales. Une bonne chose alors que le Danemark est confronté, comme partout en Europe, au défi de la transition démographique (la part des plus de 70 ans devrait y augmenter de 64% d'ici à 2050).

### UN VRAI RESPECT POUR LE GRAND ÂGE

Au-delà du système, on est frappé, au Danemark, par le regard que porte toute la société sur le grand âge. Ici, la vieillesse a toute sa place. Pas question de cacher les personnes âgées! Les établissements d'hébergement qui leur sont destinés sont particulièrement tournés vers l'extérieur. C'est le cas de la maison de retraite Langgadehus, à l'ouest de Copenhague. ➔

***Le regard porté sur la vieillesse est totalement différent, pas question d'exclure les anciens***



## Bienvenue au Plejecenter Fælledgården

→ **Nombre d'appartements : 193**  
(dont 5 pour des couples)

→ **Nombre d'employés : 230**  
(dont 172 postes à plein temps)

→ **Superficie des logements :**  
**de 30 à 40 m<sup>2</sup>**

→ **Prix de la location :**  
**de 1 000 à 1 200 €/mois**

→ **Prix du pack services**  
(repas, entretien du linge, produits  
d'hygiène...) : **de 470 à 670 €/mois**

**U**n mardi de septembre au nord de Copenhague. Je rencontre Fanny au sein du Plejecenter Fælledgården. Elle est assise sur un banc et discute avec d'autres femmes. À ma vue, elle se lève, m'offre un large sourire et me précède dans les couloirs. On ne dira pas qu'elle va d'un pas alerte: la dame a soufflé ses 97 bougies cette année et se déplace à l'aide d'un déambulateur. Malgré tout, sa marche est assez aisée. L'établissement, ouvert en 2013, est plutôt engageant. Ses allées sont larges, équipées de mains courantes, avec au sol un revêtement en PVC couleur crème. La lumière et l'odeur sont agréables. Le personnel circule en blouse parmi les personnes âgées. Au milieu d'un couloir, Fanny s'approche d'une porte qui affiche son nom. Elle tend le médaillon suspendu à son cou et la serrure se déverrouille (ce dispositif sert également à prévenir en cas de chute). Ici, pas de clé que l'on risque de perdre. Pas question pour autant

de laisser tout ouvert! Chacun doit pouvoir préserver son intimité et sécuriser son domicile. Bien sûr, le personnel dispose d'un passe en cas de problème, mais la règle est stricte: personne n'entre sans frapper.

### COMME À LA MAISON

À l'intérieur, je découvre un joli F2 de 40 m<sup>2</sup>, très accueillant. Rien n'est standardisé, tout est personnalisé. Au sol, le PVC a laissé place à un parquet, certes en plastique, mais à l'effet chaleureux. Je suis chez Fanny et non dans une quelconque chambre en institution. L'intégralité du mobilier provient de son précédent domicile: table, commode en bois massif, canapé. Aux murs, des tableaux peints par son mari, des photos de ses arrière-petits-enfants, des livres et des bibelots. Les deux lampes et le lustre apportent une lumière chaude; l'éclairage au néon, un peu agressif, n'est actionné que pour le ménage et la toilette. La salle de bains est large, ce qui permet

d'être aidé, et aménagée avec barre d'appui, chaise de douche et W.-C. sécurisés. Plus surprenant: le lit ancien, en chêne, dans sa chambre. Aucune raison de lui imposer un modèle médicalisé, me fait-on savoir, elle ne reçoit aucun soin dans son lit! Je m'étonne aussi des tapis dans chacune des deux pièces. Une responsable m'informe qu'il s'agit toujours d'un arbitrage entre la nécessité pour la personne de se sentir chez elle et les dangers que cela peut comporter. Pour Fanny, qui se déplace assez bien, le risque de chute est assumé. La vieille dame s'assied, se prête au jeu de la photo portrait. Tout sourire, elle me confie avoir emménagé à Fælledgården il y a cinq ans. Quand je lui demande si cela n'a pas été trop difficile, elle me répond qu'elle se sentait mal auparavant et qu'elle est contente de vivre ici. Elle profite du soleil le matin sur son balcon et partage ses repas avec des amies... Elle semble heureuse.



T. SAVARY/REA

Au Danemark, les établissements destinés aux personnes âgées sont conçus pour être accueillants et reliés au monde.



Elle est entourée par des logements de familles dont les fenêtres donnent sur la cour de l'établissement, qui lui-même jouxte une école. Entre ses murs, de nombreux événements sont organisés: des déjeuners où les différentes générations sont invitées à manger ensemble, des jeux avec les enfants, des fêtes comme Halloween réunissant nombre de familles, etc. Des groupes de jeunes mamans y viennent avec leur bébé, et les employés ont le droit d'y amener leur animal de compagnie. «*Il ne s'agit pas seulement de rompre la solitude des personnes âgées. Ces échanges apportent beaucoup de joie à tout le monde*», se réjouit Charlotte Jensen, la directrice. Tout cela forme, à l'arrivée, une société inclusive, respectueuse des droits de tous ses citoyens.

Autre différence avec notre pays: ici, l'accent est mis sur la prévention de la perte d'autonomie. L'idée, au Danemark, est qu'une personne âgée ne se retrouvera en difficulté que si l'environnement humain, social et matériel n'a pas été adapté. C'est à la société de composer et de compenser, pour que les citoyens y exercent leur droit à vivre de façon autonome, dans la dignité et le bien-être. Pour cela, les communes assurent des visites à domicile gratuites, appelées «visitations», pour une évaluation fine de l'état des personnes. Le but: les aider en fonction de leurs besoins. Ainsi, à partir de 65 ans, les citoyens font l'objet d'une veille et d'un accompagnement renforcé. Si ces visites préventives annuelles sont automatiques et obligatoires à partir de 80 ans, il est possible d'en demander dès 75 ans, et même avant dans certains cas (veuvage, par exemple).

Quand cela s'avère nécessaire, la commune assure une assistance pour le ménage, les courses, la préparation de repas, le lavage du linge, la toilette, ou encore pour s'habiller et se déshabiller. Auxiliaires de vie, infirmiers, kinésithérapeutes, ergothérapeutes... peuvent se succéder au domicile des personnes. Au préalable - et là encore la différence avec

## TÉMOIGNAGE

**Bjarni** 49 ans, et sa maman Solveig, 80 ans

### «Financièrement, ma mère s'en sort bien»

**L**'an dernier, ma maman a emménagé à Solgården, une maison de retraite située à une quarantaine de kilomètres au nord de Copenhague. Après la mort de mon père, dont elle s'était beaucoup occupée, elle ne prenait pas bien soin d'elle. Elle était déprimée. Elle rencontrait des difficultés pour dormir, manger, boire. Un jour, elle a fait une chute dont elle est restée partiellement paralysée. Malgré la rééducation, elle ne pouvait plus vivre seule chez elle. Pourtant, cet accident a été une chance. Mes trois frères et moi sommes convenus avec la mairie qu'elle avait besoin d'un logement dans un établissement adapté pour personnes âgées. Outre sa perte d'autonomie, elle était de plus en plus isolée. Aujourd'hui, elle est heureuse dans son appartement avec terrasse. Elle reçoit les soins dont elle a besoin et peut profiter du personnel 24 h sur 24. Financièrement, elle s'en sort. Et si ce n'était pas le cas, elle aurait les aides nécessaires. Entre le loyer et le forfait pour les services, elle en a pour 1840 € par mois; côté ressources, elle perçoit une retraite mensuelle de base de 1210 €, une retraite complémentaire de 805 € ainsi qu'une aide au logement de 605 €. Autrement dit, largement de quoi payer.



**La maison de retraite Langgadehus, à Copenhague, est tournée vers l'extérieur et organise de nombreuses activités pour les résidents.**

le système français est notable –, un processus de rééducation est proposé, pour tenter de faire retrouver à la personne une partie de ses aptitudes. Le niveau d'aides (essentiellement «en nature») ne dépend pas de ses revenus ou de son patrimoine, mais uniquement de ses besoins. Il s'agit d'un investissement important, mais assumé car rentable: demeurer chez soi se révèle toujours moins coûteux qu'aller en maison de retraite.

#### PRIORITÉ AU DOMICILE HISTORIQUE

À la mairie de Copenhague, Helle Schnedler le confirme: «Le maintien à domicile reste une priorité, non seulement parce que c'est le souhait des Danois, mais aussi parce que c'est la solution la moins chère.» La commune se charge donc de poser gratuitement dans les maisons et appartements des barres d'appui, des rehausseurs de toilettes, etc. «Si la personne réside au 3<sup>e</sup> étage d'un immeuble et qu'elle a beaucoup de mal à descendre les escaliers, nous tentons d'abord de voir s'il est possible, avec de la rééducation, de l'aider à sortir de chez elle et à retrouver de l'autonomie», explique la responsable. Si cela n'est pas suffisant, nous pouvons envisager l'installation de rails électriques, par exemple. Il faut trouver un équilibre entre les besoins et le coût des installations nécessaires au maintien à domicile. Si ce dernier est trop onéreux, nous proposons un logement social aménagé, ou une place en maison de retraite.» Au Danemark, le parc social, géré par des associations à but non lucratif, est en partie adapté à la perte d'autonomie. Et parmi les habitations équipées, certaines sont réservées aux personnes âgées, selon l'accord passé avec la municipalité.

La logique de prévention prévaut aussi à propos des chutes. Si lutter contre ces accidents permet avant tout de protéger les personnes âgées, cela profite également aux finances publiques! Moins de chutes signifie moins d'hospitalisations, et par ricochet moins d'entrées en établissements... Cela retarde la perte d'autonomie. Les Danois reçoivent donc des flyers délivrant de précieux conseils d'aménagements et des aides techniques. Et leur pays investit, via des entreprises, dans les nouvelles technologies:

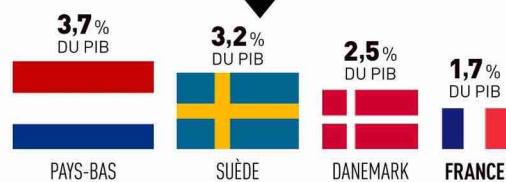
#### La France à la traîne

Espérance de vie en bonne santé, prise en charge de la perte d'autonomie, logements adaptés... La France fait partie des mauvais élèves européens.

#### Espérance de vie en bonne santé à 65 ans



#### Dépenses publiques consacrées à la prise en charge de la perte d'autonomie



#### Logements adaptés à la perte d'autonomie



ADOBESTOCK

parquet connecté alertant les secours en temps réel que la personne est tombée, dispositif de relève mécanique facilitant l'intervention de l'aide ou du personnel soignant, par exemple.

#### UN VÉRITABLE CHEZ SOI

Un concept est omniprésent dans les conversations danoises: le *hygge* (prononcer «hugueu»). Il désigne un certain état d'esprit, un art de vivre tourné vers le bien-être poussant les habitants de ce petit royaume à créer, autour d'eux, des ambiances chaleureuses ➔

et réconfortantes. Le *hygge* s'invite jusque dans les maisons de retraite, où l'on soigne comme chez soi la luminosité, les couleurs, les revêtements de sol... Ainsi, même si l'entrée en établissement n'est, au Danemark, envisagée qu'en dernier recours, pas question de négliger les bâtiments et leur fonctionnement. Au contraire! En la matière, le pays se situe à la pointe de ce qui existe en Europe.

Une grande importance est donnée à l'architecture des maisons de retraite. On cherche à recréer une sensation d'intimité et l'esthétique constitue un facteur clé du bien-être, que cela soit dans les logements individuels - souvent des T2 spacieux - ou dans les parties communes, accueillantes et reposantes, ou encore dans les jardins. Chaque habitant peut participer à la vie en communauté ou rester dans son appartement, pour lequel il paie un loyer et signe un bail. Il est assuré de recevoir tous les soins dont il a besoin gratuitement, et de bénéficier d'une assistance 24 h sur 24. Ne s'ajoute à sa facture que le prix des services utilisés: repas, ménage, produits d'hygiène, entretien du linge... (lire également le témoignage de Bjarni, p. 20). Il peut fermer sa porte à clé, fumer chez lui s'il le souhaite, recevoir des visites sans aucune restriction, y compris pour dormir. L'attention est poussée jusque dans l'assiette, avec le choix d'une nourriture bio à 80%, cuisinée sur place. Enfin, un détail en dit long sur le regard que l'on porte aux personnes âgées en établissement: il n'y est jamais question de résidents, mais d'hommes, de femmes ou de citoyens.

Le bien-être, et plus généralement la dignité, passe également par des effectifs en nombre suffisant dans les structures pour personnes âgées. Au Danemark, le taux d'encadrement est au moins d'un personnel pour une personne. Il est même supérieur dans certains endroits, en particulier ceux dédiés à la prise en charge de personnes atteintes de démence (lire l'encadré sur le Dementia Center Pilehuset ci-contre). Pour mémoire, en France, on ne compte que 0,6 professionnel pour 1 résident (lire p. 27)...

## DE L'ARGENT PUBLIC BIEN DÉPENSÉ

Côté facture, le reste à charge pour les personnes âgées danoises n'est pas plus élevé qu'en France, car une bonne partie de leurs frais est financée par des fonds publics. Si les ressources du citoyen ne permettent pas d'y faire face, ses enfants ne sont pas appelés en soutien; il n'y a ni obligation alimentaire ni récupération sur succession des aides accordées. Cette prise en charge digne que le Danemark offre à ses aînés a évidemment un coût, mais les résultats sont probants: meilleure qualité de vie, plus longue espérance de vie en bonne santé, réelle inclusion sociale. Un vivre ensemble réussi qui doit conduire les pays voisins à la réflexion et à l'action.♦



## Le Dementia Center Pilehuset stimule ses habitants

Troubles de la mémoire et du langage, difficultés à s'orienter dans le temps et l'espace, altération du raisonnement... les conséquences de la démence sont multiples et conduisent à une perte d'autonomie. Au Dementia Center Pilehuset de Copenhague, tout est fait pour stimuler les habitants et préserver leurs capacités. Charlotte Agger, la dynamique directrice du lieu, déborde d'idées. Ainsi, comme il est impossible d'accompagner au supermarché les 122 hommes et femmes atteints de la maladie de Huntington ou d'Alzheimer qui résident ici - ils pourraient ouvrir des paquets, faire trop de bruit, avoir des propos déplacés... -, elle a créé, au sous-sol du bâtiment, deux «rues commerçantes», avec pas moins de 16 «boutiques» et une poste ! Ouvertes une heure par jour, elles présentent aux citoyens, qui y viennent avec un employé, tout ce dont ils ont besoin. Ils décident donc pour eux-mêmes. Rien n'est payant, car tout est inclus dans leur forfait. Chacun trouve de quoi se faire plaisir: saucissons, gâteaux, savons, serviettes de bain, etc.

Cette année, une crèmerie



dotée d'une machine à glaces va être inaugurée. Conçus dans le détail, décor et organisation ramènent les habitants au temps: la boutique de bonbons n'ouvre que le vendredi, jour des confiseries au Danemark. Au salon de thé, les pâtisseries se mangent dans des assiettes en porcelaine. Côté vêtements, les catalogues ont plus de 40 ans. Aux murs, d'anciennes couvertures de magazine, des portraits d'artistes d'époque et de vieilles affiches de film sont autant de stimuli permettant au personnel d'entrer en conversation avec les malades. On y voit aussi de petites boîtes encastées qui mettent en scène des gens buvant un verre, assistant à un concert, etc. Inspirant!



T. SAVARY/REA

# VIE PROFESSIONNELLE

## Réduire son activité pour aider un proche

IL EST PARFOIS ESSENTIEL DE POUVOIR METTRE ENTRE PARENTHÈSES SA CARRIÈRE, AFIN DE PRENDRE SOIN DE SON PARENT EN PERTE D'AUTONOMIE.

**D**ésormais, sur l'ensemble des aidants, 66 % sont actifs, une part en constante hausse. Ils n'étaient que 53 % en 2015. Afin de pouvoir cesser temporairement son activité professionnelle pour s'occuper d'une personne de son entourage, la loi du 28 décembre 2015 a instauré le congé de proche aidant. Un dispositif qui, depuis septembre 2020, est indemnisé par les caisses d'allocations familiales (CAF) et de la Mutualité sociale agricole (MSA). Pour Morgane Hiron, déléguée générale du Collectif Je t'Aide, cela ne va toutefois pas assez loin. «*Comme pour tous les grands sujets de société, tels que l'égalité professionnelle ou la transition écologique, chacun doit prendre sa part. Le gouvernement pose le cadre et légifère. Les associations essaient d'atteindre les aidants et de les informer sur leurs droits. Mais on ne parle pas assez des employeurs. Pourquoi ne communiquent-ils pas auprès de leurs employés sur l'existence de ce congé ?, s'interroge-t-elle. Parfois, ils omettent volontairement de le faire, et c'est choquant. Par contre, ils ne se gênent pas pour promouvoir le don de congés entre collègues [lire plus bas], faisant ainsi repasser un sujet collectif sur la responsabilité individuelle! Chaque acteur doit se mobiliser, sans quoi nous n'y parviendrons pas.*»

### UN DROIT RESTRIET ET RESTRICTIF, MAIS QUI EXISTE

Grâce à ce congé de proche aidant d'une durée de trois mois (renouvelable), un salarié a le droit de s'arrêter de travailler pour s'occuper d'une personne de son entourage (y compris un proche qui ne fait pas partie de sa famille), handicapée ou en perte d'autonomie d'une particulière gravité. Dorénavant, plus aucune condition d'ancienneté n'est exigée. Attention, le congé ne dépassera pas une année pour l'ensemble de la carrière. Par convention, accord collectif d'entreprise ou de branche, la durée peut toutefois être ↗

### LA PAROLE À... Joël Riou

Fondateur de Responsage

### « Nous formons un pont entre les dispositifs et les salariés aidants »

Responsage délivre gratuitement aux salariés en situation d'aidance de l'information, du conseil et de l'orientation.

La prestation est financée par les employeurs auxquels nous permettons de concrétiser leur politique de responsabilité sociétale des entreprises (RSE). Nous avons une centaine de clients, essentiellement de grands groupes comme Danone, L'Oréal ou Sanofi, ce qui représente 150 000 salariés pouvant potentiellement nous solliciter à volonté. Environ 70 % des appels que nous recevons proviennent d'employés aidant leur parent âgé. Ils ont besoin d'accompagnement pour mettre en place rapidement des soins à domicile ou trouver

un hébergement. Nous leur fournissons une réponse écrite personnalisée en 72 heures en tenant compte de leurs critères, budget et situation géographique, et en listant tous les financements possibles, y compris les solutions proposées par leur employeur, dont nous avons connaissance (Cesu préfinancés, prise en charge par les mutuelles d'entreprise...). Nos 10 collaboratrices répondant aux appels sont des assistantes sociales au fait des dispositifs de droit commun. Elles connaissent le réseau associatif et la politique sociale des sociétés clientes. Cela coûterait trop cher à ces dernières d'assurer en interne cet accompagnement personnalisé des salariés.





➤ plus importante; chacun est invité à interroger son employeur. Même si le principe est de le prendre de façon continue, le congé peut être transformé (avec l'accord de son entreprise) en période de travail à temps partiel, ou fractionné (au minimum une demi-journée). Il n'y a pas de maintien du salaire, mais le salarié continue à être pris en charge au titre de l'Assurance maladie, à acquérir des droits à la retraite et à bénéficier des avantages liés à l'ancienneté. Afin de compenser la perte de revenus, CAF ou MSA versent l'allocation journalière du proche aidant (AJPA). Elle est attribuée dans la limite de 66 jours au cours du parcours professionnel.

La consécration de ce droit constitue une réelle avancée; tout le monde s'accorde sur ce point. Cependant, il est insuffisant, et reste méconnu. «*La durée de trois mois de congé, renouvelable sans dépasser un an sur toute la carrière, est très en deçà des besoins des*

*aidants*, affirme Morgane Hiron. *Un accompagnement s'étale sur plusieurs mois, plusieurs années. Comment arbitrer l'utilisation du congé? Et puis comment faire s'il faut aider ses deux parents? Il reste des points à améliorer.»* En revanche, le Collectif a été entendu sur l'élargissement de l'accès au congé et sur le niveau d'indemnisation. En effet, le projet de loi de financement de la Sécurité sociale pour 2022<sup>(1)</sup> étend le dispositif aux aidants s'occupant de personnes dont le handicap ou la perte d'autonomie peut, sans être d'une particulière gravité, nécessiter une aide régulière. Par ailleurs, l'indemnisation par les CAF ou les MSA a été relevée au niveau du Smic, soit à 58 € nets par jour, contre 43 € auparavant.

#### DES DISPOSITIFS QUI FAVORISENT LA SOLIDARITÉ

Un salarié peut renoncer à une partie de ses jours de repos non pris au profit d'un(e) collègue qui doit prendre soin d'un proche en perte d'autonomie ou en situation de handicap. Sont concernés la cinquième semaine de congés payés (mais pas les quatre premières), les RTT, les récupérations et les jours provenant d'un compte épargne temps. Énorme avantage: le bénéficiaire est rémunéré pendant son absence, et les périodes en question sont assimilées à du temps de travail effectif pris en compte dans la détermination de l'ancienneté. Ce geste de solidarité est réalisé

## Le congé de trois mois renouvelable est un réel progrès, mais cela reste insuffisant

6

## 3 QUESTIONS À... Lydie Recorbet

*Chargée de mission engagement social et sociétal à l'Observatoire de la responsabilité sociétale des entreprises (Orse)*

# « Offrir de la souplesse à ses salariés est rentable pour l'entreprise »

### Que Choisir Argent Pourquoi vous êtes-vous intéressés à la question des aidants ?

**Lydie Recorbet** Nous travaillons depuis longtemps sur les enjeux de conciliation vie personnelle/vie professionnelle. L'équilibre se joue à divers moments : lors de la petite enfance, mais aussi à l'adolescence, ou lorsque le salarié devient grand-parent ou encore qu'il s'occupe de ses parents âgés, de son conjoint malade... Il faut prendre en compte le cycle complet de l'existence, et toutes les difficultés et les accidents pouvant se produire. Avec l'espérance de vie qui augmente et les carrières qui s'allongent, les entreprises sont de plus en plus confrontées à des salariés jouant un rôle d'aidant. Réfléchir à l'impact du phénomène sur leur activité peut leur permettre de développer de nouvelles organisations de travail. Certaines sont très innovantes sur ce point.

### QCA Ces entreprises agissent-elles par intérêt ou sont-elles altruistes ?

**L. R.** Aux yeux des salariés, la souplesse est devenue un argument tout aussi essentiel

que le niveau de rémunération. Or, pour être performant, il faut recruter des talents, et pour y arriver, on doit être attractif... La conclusion s'impose d'elle-même : mettre en œuvre une politique sociale innovante et responsable s'avère aujourd'hui indispensable pour attirer des employés de qualité et les fidéliser.

### QCA En soutenant les salariés aidants, est-ce que l'entreprise s'y retrouve ?

**L. R.** Immanquablement. Un salarié va devoir assurer le rôle d'aidant environ deux fois au cours de sa carrière. Si vous êtes chef d'entreprise et qu'un collaborateur vous demande de lui accorder de la flexibilité, rien ne sert de la lui refuser, vous seriez confronté à la même difficulté avec un autre. De même, quand on exige des salariés d'être à 120 % à certains moments, il faut accepter qu'ils soient à 80 % d'autres fois. Tout réside dans l'anticipation et l'intégration de la situation. Si vous convenez



que vos salariés seront de plus en plus confrontés à de l'aide, et qu'il s'agit d'un aléa prévisible pouvant désorganiser votre entreprise si l'est pas anticipé, vous œuvrez en conséquence. Offrir de la souplesse est donc économiquement préférable pour une société. Cela passe par un discours bienveillant, afin de ne pas stigmatiser ni discriminer, et par l'énonciation de règles claires pour les salariés aidants : davantage de jours de télétravail pour s'épargner de longs temps de trajet, des horaires aménagés afin de se rendre au chevet du proche, des informations sur les démarches à réaliser, les aides disponibles, le droit à congé... Tout ce qui peut leur faire gagner du temps et leur simplifier la vie doit être envisagé, car c'est ce dont ils ont le plus besoin. La plupart souhaitent rester salariés, pour maintenir leur rémunération mais aussi bénéficier d'une soupape.

de manière anonyme et sans aucune contrepartie. En outre, certaines grandes entreprises vont plus loin en décidant, par exemple, d'abonder d'une journée supplémentaire chaque journée offerte.

Si un de ses proches est atteint d'une maladie mettant en jeu son pronostic vital ou se trouve en phase avancée (ou terminale) d'une affection grave et incurable, quelle qu'en soit la cause, un salarié est autorisé à prendre un congé de solidarité familiale de trois mois, renouvelable une fois (soit six mois d'absence au total). L'employeur n'a le droit ni de refuser ni de reporter ce congé. L'employé a la possibilité d'en

bénéficier de manière continue ou fractionnée, ou transformé en période d'activité à temps partiel - sous réserve, dans les deux derniers cas, qu'il obtienne l'accord de son patron. Il adressera sa demande 15 jours avant de prendre ce congé de solidarité familiale; s'il y a urgence, il peut toutefois y accéder dès la réception de la lettre par l'entreprise. Aucune ancienneté n'est requise pour en profiter. Il n'est pas rémunéré, mais une allocation journalière de 56,33 € peut être accordée pour 21 jours. L'aide s'élève à 28,17 € pour 42 jours en cas de temps partiel.♦

(1) Examiné au Conseil constitutionnel alors que nous imprimions.

# EHPAD

# Et s'ils devenaient attrayants et abordables ?

EN FRANCE, LES ÉTABLISSEMENTS POUR PERSONNES ÂGÉES SOUFFRENT D'UNE TRÈS MAUVAISE RÉPUTATION, ET C'EST JUSTIFIÉ. IL FAUT IMPÉRATIVEMENT REFONDRE LE MODÈLE POUR PROPOSER DES LIEUX DE VIE DIGNES ET FINANCIÈREMENT ACCESSIBLES.

**A**ujourd'hui, l'entrée en établissement est mal vécue. Deux explications à cela: d'abord, la personne âgée et les proches recherchent trop souvent une place en urgence après, par exemple, une chute ou une hospitalisation. Ce manque d'anticipation constitue le pire des scénarios; le changement de domicile s'effectue dans un déchirement total pour toute la famille. L'idéal est de préparer cette étape (lire aussi p. 29). La seconde raison, c'est Éric Fregona (lire p. 27), directeur adjoint de l'Association des directeurs au service des personnes âgées (ADPA), qui nous la donne: «Les établissements d'hébergement ne répondent plus à l'attente des Français. Le modèle de structure pour personnes âgées dépendantes, l'Ehpad, est arrivé à bout de souffle.» Selon la majorité des professionnels du secteur, ces endroits ne sont pas des lieux de vie mais de soins, et l'Ehpad est devenu le petit frère de l'hôpital.



## Le point en quelques chiffres

→ **728 000**

**Français** vivaient, fin 2015, dans l'une des 10 600 structures pour personnes âgées du pays. Parmi eux, 80 % étaient en Ehpad<sup>(1)</sup>.

→ **21 % des plus de 85 ans** résident en établissement en France. Ce taux est aussi élevé en Belgique (21 %),

aux Pays-Bas (20 %)

et en Allemagne (19 %).

Il est sensiblement

plus faible dans les

pays du nord de l'Europe

(Royaume-Uni 16 %,

Suède 14 %, Danemark

11 %, Finlande 8 %),

du Sud (Espagne 8 %,

Italie 5 %) ou de l'Est

(République tchèque

12 %, Hongrie 11 %,

Pologne 3 %)<sup>(2)</sup>.

→ **1 850 €**

C'est le reste à charge moyen d'une personne en perte d'autonomie habitant dans un Ehpad après aides et réduction d'impôt. Dans 75 % des cas, il excède ses ressources<sup>(3)</sup>.

Sources : [1] Drees.  
[2] et [3] Rapport de la concertation Grand âge et autonomie, Dominique Libault (2019), et proposition de loi n° 4257 du 15/6/2021.

Alors que le système de prise en charge actuel est largement défaillant, le nombre de personnes de plus de 85 ans aura triplé d'ici à 2050. Il est donc urgent d'agir! Les pouvoirs publics le savent bien. Comme l'a rappelé la députée LREM de Haute-Garonne Monique Iborra (lire aussi La parole à..., p. 28) dans sa proposition de loi n° 4257 du 15 juin 2021 (Agir pour préserver l'autonomie et garantir les choix de vie de nos aînés), «sept rapports ont été remis à l'exécutif depuis 2018, avec plus de 400 propositions qui se sont retrouvées sur les thèmes principaux, auxquels s'ajoutent les rapports parlementaires, ainsi qu'une concertation nationale de grande ampleur menée en 2019. Désormais, la représentation nationale doit se saisir du sujet et agir en réformant». Malheureusement, depuis plusieurs années, la loi Grand âge et autonomie, qui doit s'emparer du problème, se fait attendre. L'examen du texte n'a cessé d'être repoussé et il ne sera pas encore au programme

# ayants



de ce quinquennat. Or, sondage après sondage, il ressort que la majorité des Français exprime le souhait de vieillir dans leur domicile « historique ». Il faut donc impérativement garantir le libre choix du lieu de vie de la personne âgée.

## NOS AÎNÉS DOIVENT DISPOSER DE LIEUX DE VIE ADAPTÉS

Pour autant, si demain les établissements accueillant des personnes âgées se transformaient et devenaient de véritables domiciles, certains d'entre nous pourraient vouloir y entrer. Pour profiter d'un lieu de vie plus adapté, avec les services et les soins nécessaires, mais aussi avoir des relations sociales plus développées. « *On doit sortir du clivage domicile/établissement. L'envie des nos concitoyens âgés d'avoir accès à d'autres types d'hébergement est bien présente. Il n'y a qu'à constater le succès des résidences services*



## 3 QUESTIONS À... Eric Fregona

*Directeur adjoint de l'Association des directeurs au service des personnes âgées (AD-PA)*



### « Les résidents d'un Ehpad assument 60 % des coûts »

#### Que Choisir Argent

#### En quoi les Ehpad ne sont-ils plus adaptés ?

**Éric Fregona** Ce modèle d'hébergement a été conçu dans les années 2000 selon une logique ultrasécuritaire qu'il faut déconstruire. Un Ehpad se trouve sous la tutelle de l'agence régionale de santé (ARS). Il est question de médical, de soins, de contrat de séjour... Ces établissements doivent respecter des normes d'hygiène et de sécurité très restrictives en matière de nourriture, de risque incendie... C'est superflu ! Chez elles (soit la majorité des cas), les personnes âgées ne sont pas soumises à ces règles. Pourquoi le seraient-elles en maison de retraite ? On leur dit qu'elles seront ainsi protégées. Mais ce qu'elles veulent, c'est vivre sans sacrifier leurs libertés ! Les structures doivent devenir des lieux de vie ouverts.

#### QCA On pointe souvent le manque de personnel...

**E. F.** Il y a en moyenne 3,5 soignants pour 10 résidents et, tout personnel confondu, 6 professionnels pour 10 résidents. Si on veut

un accompagnement de qualité, il en faut 10 pour 10. Les mesures annoncées par le Premier ministre, en septembre 2021, sont loin du compte. Nous finirons le quinquennat avec 0,3 équivalent temps plein de plus par an... L'autre problème est celui de l'attractivité des métiers. Il est devenu très difficile de recruter des aides-soignants, par exemple. Le travail auprès des personnes âgées est compliqué et la charge, très lourde. Or, ces professionnels touchent à peine plus que le Smic.

#### QCA Le coût d'un Ehpad est-il excessif ?

**E. F.** Il est d'environ 3 200 € par mois et par personne, pour l'hébergement, les accompagnements, la nourriture, etc. Ce n'est pas le montant en lui-même le souci, mais le fait que nous en laissons 60 % à la charge des résidents ! À l'hôpital, la logique est inverse. Une journée d'hospitalisation peut coûter plusieurs milliers d'euros, toutefois le patient ne finance que 1 % de la facture, et la Sécurité sociale règle le reste. En matière de grand âge aussi, la solidarité nationale doit jouer !

## LA PAROLE À... Monique Iborra

Députée LREM de Haute-Garonne

### « Assurer un financement égalitaire »

J'estime que l'aide sociale à l'hébergement (ASH) doit être réformée pour devenir une véritable aide à la personne, et non plus à la place. Elle pourrait aussi être accordée sans que l'on demande au préalable aux enfants, voire aux petits-enfants, de participer au titre de l'obligation alimentaire. Quant aux personnes qui ne relèvent pas de cette aide, elles devraient voir leur tarif hébergement modulé en fonction de leurs capacités

financières. Il faut faire émerger d'autres logiques contributives afin de rendre le reste à charge plus juste. L'intervention nationale est aussi requise; c'est pour aller vers cela que nous avons créé, en 2021, la branche «autonomie» de la Sécurité sociale. Quels que soient le gouvernement et les parlementaires en place après la présidentielle et les élections législatives de 2022, le sujet devra à nouveau être discuté.

➤ *séniors, ou l'émergence d'initiatives innovantes telles que la colocation entre séniors, ou encore l'habitat intergénérationnel», insiste Monique Iborra.*

Reste qu'aujourd'hui, les espaces privatifs des résidents en établissements mesurent à peine 20 à 25 m<sup>2</sup>. Il faudrait augmenter ces superficies et, surtout, imaginer ces lieux comme de véritables logements et non plus de simples chambres. Il importe aussi de repenser l'architecture, afin de préserver l'intimité des occupants, tout en leur donnant le sentiment d'être chez eux. Les personnes y bénéficieraient des services dont elles ont besoin en fonction de leur autonomie (soins, ménage, repas...). Enfin, l'emplacement des structures, trop souvent en périphérie, est à revoir. Pour les ancrer dans les territoires, il conviendrait de développer des partenariats avec les crèches, les écoles, etc. Finalement, il semble que c'est avant tout notre regard qui doit changer sur la vieillesse, afin que les personnes âgées soient pleinement associées à notre société. Ces changements seraient de puissants facteurs de cohésion sociale. Sur ces points notamment, il serait utile de s'inspirer des modèles scandinaves (lire également p. 18-22), qui ont largement fait leurs preuves.◆

### *Il faut avant tout changer notre façon de voir la vieillesse*

## Que paient les résidents en Ehpad ?



Tous les Ehpad sont soumis à une règle de tarification commune, reposant sur leur triple fonction (soins, prise en charge médicosociale et logement).

➤ **Le forfait soins**, intégralement pris en charge par l'Assurance maladie, couvre les frais médicaux et paramédicaux engagés par l'établissement. Ce qui inclut la rémunération du médecin coordonnateur, du personnel médical, des aides-soignants, du soutien médico-psychologique, des accompagnateurs éducatifs et sociaux, des infirmiers libéraux, mais aussi le matériel, les fournitures médicales et les médicaments.

➤ **Le tarif pour l'hébergement** couvre les prestations d'hôtellerie (chambre, restauration, animation...). Il est financé par l'occupant qui, en fonction de ses ressources, reçoit une aide au logement de la Caisse d'allocations familiales (CAF) ou de la Sécurité sociale agricole (MSA). S'il réside en établissement éligible à l'aide sociale et que ses revenus sont inférieurs au montant des frais, il peut aussi toucher l'aide sociale à l'hébergement (ASH) du conseil départemental. Le résident conserve 10% de son argent (et au minimum 109 € par mois) et le reste est versé à la structure. Les services départementaux complètent mais, au préalable, les «obligés alimentaires» sont sollicités (conjoint, enfants, petits-enfants...), afin que la dépense publique soit limitée (lire p. 30). L'aide sociale accordée peut être récupérée au décès de la personne âgée sur sa succession.

➤ **Le tarif pour la dépendance** comprend les aides aux résidents pour les gestes de la vie courante (se lever, se laver, se déplacer...). Il existe trois tarifs en fonction du degré de dépendance du résident, lui-même évalué au regard de la grille Agir (autonomie, gérontologie, groupes isoressources). Le montant est financé en partie par le département, via l'allocation personnalisée d'autonomie (APA), attribuée sans condition de ressources (mais ces dernières seront prises en compte pour fixer le montant de la participation financière laissée à sa charge).

# Maison de retraite

## 4 CONSEILS POUR UNE ARRIVÉE EN DOUCEUR



L'ENTRÉE EN ÉTABLISSEMENT, SOUVENT CONSIDÉRÉE COMME LA SOLUTION DE DERNIER RECOURS, EST PEU ANTICIPÉE. OR, POUR QUE LES CHOSES SE PASSENT BIEN, UNE PRÉPARATION S'IMPOSE. EN VOICI LES ÉTAPES IMPORTANTES\*.

### 1 S'INTERROGER SUR SON PROPRE AVENIR

Quand les premières difficultés se font ressentir, il faut être lucide et se questionner sur son avenir. Parfois, rester à domicile n'est pas envisageable; le déni ne conduirait qu'à une entrée tardive en établissement, non préparée et pesante. Il y a donc un travail à entreprendre pour distinguer les différents types de structures (résidences autonomie ou services, Ehpad...), identifier ses besoins selon ses capacités, les aides possibles... À ce stade, les enfants peuvent accompagner leur parent pour effectuer la recherche la plus exhaustive.

### 2 PRÉSÉLECTIONNER DES ÉTABLISSEMENTS

Une fois les structures à proximité du domicile listées, on en retient trois à cinq maximum qui pourraient convenir géographiquement mais aussi financièrement. Le gouvernement a mis en place un outil pour connaître les prix d'hébergement et les tarifs « dépendance » pratiqués par plus de 7 000 établissements: Pour-les-personnes-âgées.gouv.fr aide ainsi les familles à comparer les offres et à simuler les restes à charge (le calcul tient compte de l'allocation personnalisée d'autonomie et de l'aide sociale à l'hébergement).

### 3 SE RENDRE SUR PLACE

Même si la famille participe à la recherche, il est essentiel qu'elle n'effectue pas les visites seule. Le futur occupant doit aller dans chaque structure pour voir les lieux et ressentir l'atmosphère. Choisir différents moments de la journée est recommandé, afin d'assister aux activités et au repas des résidents - voire d'y participer moyennant finances. Discuter avec le personnel, regarder une chambre et les espaces communs, cela importe aussi.

### 4 DÉPOSER PLUSIEURS DOSSIERS

Pour chaque établissement envisagé, un dossier d'admission doit être complété au moyen d'un formulaire (Cerfa n° 14732\*03) et adressé par courrier (par lettre recommandée avec avis de réception). Quand une place est disponible, la personne âgée est contactée et se voit proposer un contrat de séjour, qui règle les aspects pratiques et financiers. La décision finale appartient au futur résident. Les proches doivent l'aider à être en position de choisir pour lui-même. Le temps où l'on « plaçait » son père ou sa mère en maison de retraite est révolu!



BURGER/PHANIE

\*Rédigées en collaboration avec Romain Gisolme, directeur de l'Association des directeurs au service des personnes âgées (AD-PA).

# SOUTIEN DES ENFANTS

## Une entraide obligatoire

L'AIDE DES ENFANTS EST SOUVENT SPONTANÉE. DANS CERTAINS CAS, ELLE EST IMPOSÉE PAR LA LOI. ET SI SOUTENIR SON PROCHE NE DONNE DROIT, EN PRINCIPE, À AUCUNE COMPENSATION, LE PARENT AIDÉ PEUT VOULOIR MANIFESTER SA RECONNAISSANCE.

**E**n France, la loi prévoit que l'on apporte un soutien alimentaire à ses enfants, mais aussi, on le sait moins, à ses parents (art. 205 du Code civil). En conséquence, si leurs ressources ne leur permettent pas de faire face aux dépenses élémentaires du quotidien (logement, nourriture, vêtements, soins médicaux, etc.), les «obligés alimentaires» sont appelés en renfort. La loi impose de venir en aide aux parents, grands-parents, arrière-grands-parents, etc. en leur versant de l'argent, en les hébergeant, en prenant en charge une partie de leur loyer, etc. Tous les enfants sont concernés.

→ **2 049 €**

c'est le montant annuel de la prise en charge de leur proche que 66 % des aidants déclarent financer (frais de transport, d'aménagement du domicile, reste à charge sur les services ou achats de médicaments) \*



### À CHACUN SELON SES MOYENS

Dès lors qu'un parent se retrouve dans le besoin, ses obligés alimentaires peuvent s'entendre ensemble sur l'aide à lui apporter. S'ils n'y parviennent pas, le parent a la possibilité de saisir le juge aux affaires familiales. En s'appuyant sur les justificatifs de ressources et de charges fournis, ce magistrat déterminera les capacités contributives de chacun, puis il fixera le montant de la pension alimentaire versée au regard des besoins de la personne à soutenir. Il n'existe aucun barème, tout dépend de la situation financière des obligés. En réalité, il est peu fréquent qu'une mère ou un père assigne en justice ses descendants pour réclamer une pension... Le plus souvent, les enfants, voire les petits-enfants selon les

départements, sont appelés à soutenir leur ascendant au moment où il entre en établissement et souhaite bénéficier de l'aide sociale à l'hébergement (ASH). En France, en matière de grand âge, la solidarité nationale n'est que subsidiaire à la solidarité familiale; les proches sont invités à aider leur parent à financer son hébergement avant qu'il ne reçoive une aide sociale. C'est le département qui, à partir de tous les éléments dont il dispose, fixe la participation des obligés alimentaire et le montant de l'ASH, un peu comme le ferait un juge. Si jamais les proches refusent de soutenir leur parent nécessiteux, le conseil départemental est habilité à saisir le tribunal, afin qu'il détermine le montant de l'obligation alimentaire.

### DES AVANTAGES FISCAUX À LA CLÉ

L'enfant qui verse une pension alimentaire à son parent ou qui prend en charge une partie de ses dépenses (factures courantes diverses, salaire de l'auxiliaire de vie, frais de maladie, etc.) a la possibilité de soustraire de ses revenus imposables l'intégralité de ces sommes, pour leur montant réel. Il a aussi le droit de déduire un montant forfaitaire, sans justificatif, s'il héberge l'un de ses parents et que ce dernier n'a pas de ressources, ou qu'il est âgé de plus de 75 ans et que ses revenus nets imposables n'excèdent pas 10 881,75 € en 2021. La valeur du logement et de la nourriture est alors évaluée à 3 542 € par parent hébergé.

### UNE COMPENSATION POSSIBLE DU VIVANT DU PARENT AIDÉ

La «donation rémunératoire», consentie par la personne aidée de son vivant, ou le «legs rémunératoire», qui prend effet à son décès, font partie des solutions pour récompenser le proche aidant. Concrètement, l'aidé décide de le rétribuer pour les

***Le Code civil dispose que les enfants doivent venir en aide à leurs parents dans le besoin***



**Donation, legs... le parent qui souhaite exprimer sa gratitude envers un proche se dévouant pour lui dispose de quelques solutions.**

EVERYMMIT/ADOBESTOCK

services rendus en lui transmettant gratuitement de l'argent ou encore un bien de valeur. Cet acte est fiscalement très intéressant. En effet, puisqu'il s'agit de payer un travail fourni, il n'y a aucun droit de mutation à régler, la transmission s'effectue par conséquent en exonération d'impôt (ce qui se révèle particulièrement efficace quand l'aide n'est pas un membre de la famille). Attention, peu de notaires acceptent de rédiger ce type d'acte, pourtant parfaitement adapté si les conditions sont remplies : rémunérer des services déjà rendus en respectant le critère de proportionnalité. Pour sécuriser la donation ou le testament, le notaire devra détailler ces services, les chiffrer et indiquer la valeur du bien offert ou légué en contrepartie. À défaut, l'acte risque d'être remis en cause par le fisc ou les héritiers.

L'aide peut également donner un bien à son proche aidant, à charge pour lui de poursuivre son aide et/ou de l'héberger. Juridiquement, il ne s'agit pas là de rémunérer un travail rendu, mais de s'assurer d'une aide à venir. Fiscalement, l'acte n'est pas avantageux, dans la mesure où la charge n'est pas déduite de la valeur du bien donné. Néanmoins, selon le lien de parenté entre l'aide et l'aide, ainsi que les sommes en jeu, la « donation avec charge » peut tout de même s'effectuer sans droit à payer. Plus simple d'utilisation, l'assurance-vie permet, quant à elle, de gratifier l'aide sans risque. En le désignant bénéficiaire de tout ou partie de son contrat, on fait en sorte qu'il touche une somme d'argent dans de



→ **17 %**  
des aidants vivent  
chez eux avec  
la personne en  
perte d'autonomie  
qu'ils soutiennent \*

\* Source : Baromètre  
« Argent et entraide  
familiale : où en sont  
les Français ? »,  
Carac, avril 2017.

bonnes conditions fiscales. Et le parent remercie son proche sans avoir à se justifier... Bien entendu, encore faut-il qu'il ait des liquidités à transmettre.

#### AU DÉCÈS DU PARENT AIDÉ

Si l'un des enfants s'est dévoué pour son père ou sa mère plus que ses frères et sœurs, que ces derniers le reconnaissent et souhaitent qu'il en soit récompensé, c'est possible. Il faut, au décès du parent, en discuter avec le notaire et s'accorder entre héritiers. Si ce n'est pas réalisable, l'aide s'en remet à la justice. Les juges admettent que lorsque l'aide et l'assistance apportées à ses parents ont excédé « les exigences de la piété filiale », l'enfant est fondé à réclamer à la succession une « créance d'assistance ». Cependant, il s'avère assez difficile d'obtenir gain de cause. Il faut prouver que le soutien fourni a été source d'appauvrissement pour l'aide (il a réduit son activité ou pris un congé sabbatique, par exemple). Mais aussi qu'il fut source d'enrichissement pour le parent (économie d'une maison de retraite ou d'un auxiliaire de vie). Il convient ensuite de déterminer dans quelle mesure l'aide et l'assistance ont dépassé l'obligation alimentaire et le devoir dus en tant qu'enfant. Les conseils d'un avocat spécialisé sont cruciaux. Attention, même si l'action aboutit, l'indemnisation reçue sera modeste (quelques milliers d'euros prélevés sur la succession). Souvent, les personnes qui se lancent dans ce type d'action attendent de la reconnaissance plus que de l'argent. ♦

# Immobilier EST-CE LE MOMENT DE VENDRE ?

MALGRÉ LA CRISE SANITAIRE, ET CONTRAIREMENT À CE QUE CERTAINS PRÉDISAIENT, LE MARCHÉ DE L'IMMOBILIER SE PORTE COMME UN CHARME. CET ENGOUEMENT EST-IL PASSAGER, OU BIEN VA-T-IL PERDURER ? DÉCRYPTAGE.

PAR MARIE PELLEFIGUE ILLUSTRATION ANNE-GAËLLE AMIOT

**O**n a eu un petit trou d'air en 2020, dû au fait que nous n'avons pas pu réaliser de visites, et donc de transactions, pendant tout le confinement, remarque Stéphane Fritz, président de Guy Hoquet l'Immobilier. En 2021, le volume de ventes a été très important. À la fin septembre, nous en avions signé 7,6% de plus qu'en septembre 2019, année qui était déjà un cru historique », ajoute-t-il. Ainsi, selon les professionnels, plus d'un million de biens ont changé de propriétaire en 2021. En dépit de ce dynamisme, une question demeure: cet emballement pour la pierre va-t-il se poursuivre en 2022? Difficile de formuler une réponse unique, car certains marchés commencent à caler. Notamment celui de Paris, où les acquéreurs se montrent plus mesurés qu'auparavant, et n'acceptent plus de payer au prix fort - soit plus de 10 000 € le mètre carré - un logement avec des défauts. C'est également le cas dans quelques cités balnéaires, où les envolées tarifaires avaient été colossales ces derniers temps, parfois de plus de 15% en moins d'un

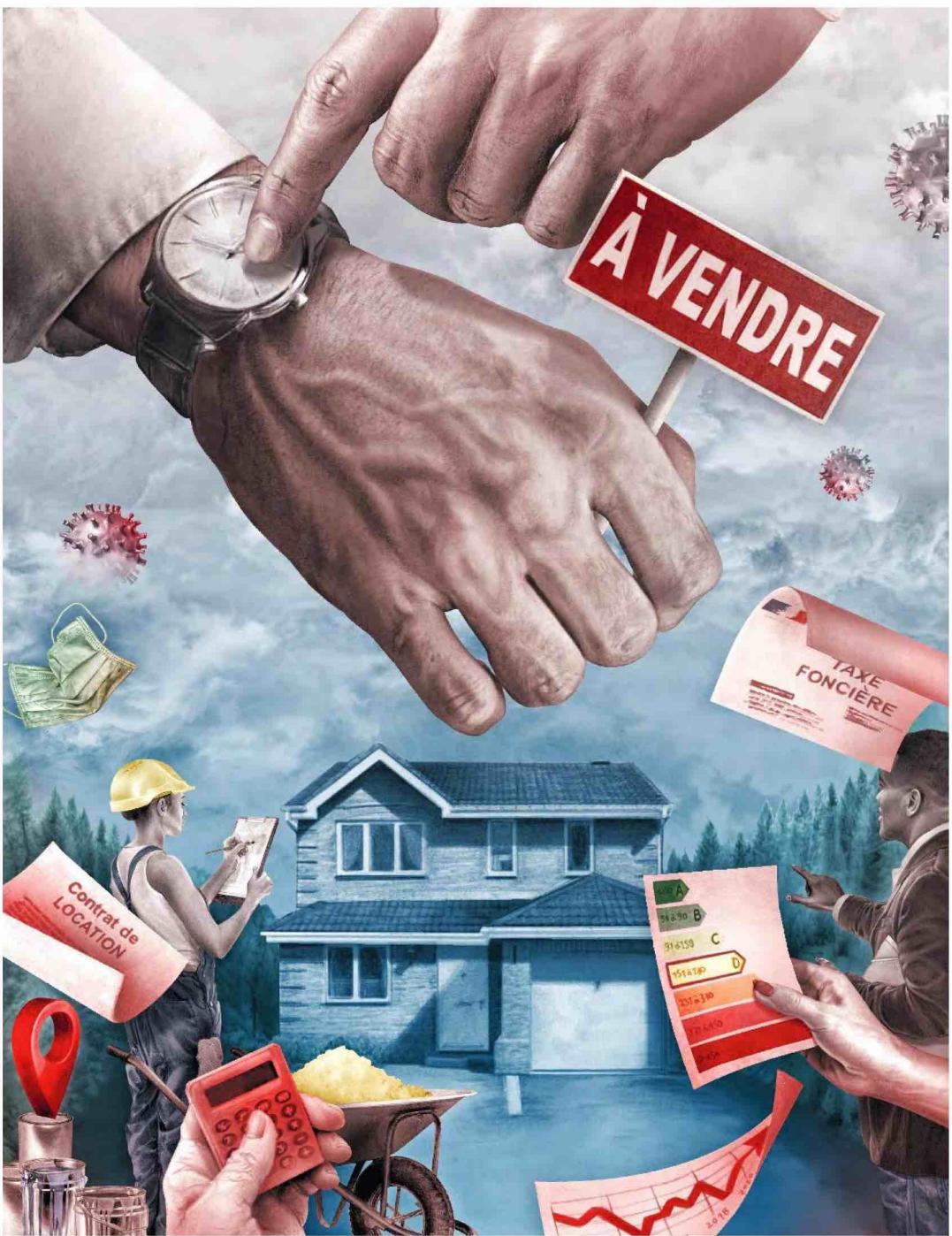
an. Là aussi, depuis septembre, les acheteurs redeviennent raisonnables et ne suivent plus toutes les prétentions des vendeurs.

## UNE PÉRIODE FAVORABLE

Un atterrissage en douceur du marché est probable en 2022. Si vous possédez une résidence secondaire où vous vous rendez de moins en moins souvent, ou un bien locatif que vous peinez à relouer, il est peut-être opportun de le vendre dès aujourd'hui. Même si les prix peuvent encore progresser dans certaines villes, leur évolution sera moindre dans les mois à venir. Autre signal jouant en faveur d'une vente: les taux d'intérêt européens actuels demeurent très bas, afin de relancer la croissance. Comme leur niveau donne le la pour la fixation des taux de crédit, ces derniers restent modérés; cela augmente donc mécaniquement le pouvoir d'achat des ménages à la recherche d'un logement. Cependant, si l'inflation s'avère aussi haute en 2022 qu'en fin d'année 2021, notamment à cause de la hausse des prix des matières premières, la Banque centrale européenne devra réagir et relever ses taux directeurs pour calmer le jeu. Dans ce cas, le coût du crédit se renchérit, et le nombre d'acquéreurs potentiels baissera. Conséquence: vous mettrez plus de temps à trouver preneur pour votre bien et l'opération vous rapportera moins.

Alors, vendre ou conserver? Avant de vous décider, suivez nos conseils pour que votre transaction se réalise rapidement et de façon fluide. La clé de la réussite réside dans ces deux facteurs! ☺

**Certains marchés commencent à caler, notamment à Paris et dans plusieurs cités balnéaires**





## CINQ QUESTIONS À VOUS POSER

Selon vos objectifs, le bien que vous détenez, son état et sa situation, il faudra peut-être le conserver encore un peu, le rénover pour le vendre légèrement plus cher dans un proche avenir ou, à contrario, le céder très rapidement.



**Une maison à la mer ou à la campagne intéressera ceux qui veulent vivre au grand air pendant leurs vacances.**



IMAGINEADOBESTOCK-A. LE BOT/IPS

### 1 Quels acquéreurs cibler pour ma résidence secondaire ?

Vous êtes propriétaire d'une résidence secondaire ancienne à la campagne, à la mer ou à la montagne? Votre logement intéressera essentiellement des citadins qui veulent vivre au grand air le temps des vacances. Ils examineront en priorité votre jardin (taille, état, exposition) ou les extérieurs s'il s'agit d'un appartement (terrasse ou balcon). Pour mettre toutes les chances de votre côté, ne laissez pas votre terrain en friche et installez quelques plantations agréables à l'œil dans des balconnières.

Autre point important pour les acheteurs potentiels: le coût d'entretien du bien. Même si votre habitation n'est pas intégralement refaite, rassurez-les sur son état en lui donnant un bel aspect. Concentrez-vous sur les pièces à la décoration datée (cuisine, salle de bains, entrée...) et rafraîchissez l'ensemble à moindre coût (lire p. 38). Enfin, comme ce type d'acquéreurs tient largement compte des impôts fonciers et des dépenses de chauffage, si votre maison est peu taxée et économie en énergie, mettez ces deux points particulièrement en valeur.

Votre logement se trouve en troisième couronne d'une grande agglomération? Vous pourrez viser les ménages urbains qui cherchent à se mettre au vert les week-ends, voire quelques jours de plus grâce au télétravail. En général, cette clientèle est prête à payer un peu plus cher, mais elle se montre plus exigeante. Pour être en bonne position sur le marché, votre maison devra disposer d'avantages par rapport aux biens concurrents: quelques éléments architecturaux typiques, un bon état général et une décoration récente seront des atouts majeurs. «Les néo-urbains recherchent des biens avec le charme de l'ancien, mais si ces derniers sont rénovés et au goût du jour, ils se vendent nettement plus vite et aussi beaucoup plus cher», précise Patrice Besse, fondateur du réseau éponyme. Pour les appartements, les logements privilégiés sont soit

très modernes, avec une terrasse, un parking ainsi qu'un ascenseur, soit très anciens, avec du cachet et en plein centre-ville. Car l'autre impératif, pour ces acheteurs, est l'accessibilité. Si votre habitation se trouve dans une zone distante de plus de 30 minutes d'une gare ou d'un grand axe routier, inutile de rêver, ils ne viendront pas. Enfin, sans possibilité d'accès à Internet et de débit rapide, il est tout aussi illusoire d'espérer les toucher.

## 2 Faut-il céder mon bien loué ou vide ?

Si vous envisagez de vous défaire d'un bien locatif, votre stratégie sera différente selon que ce dernier est occupé ou non par un locataire. Contrairement à une idée reçue, il vous est parfaitement possible de vendre votre logement loué. Il suffit que votre acquéreur s'engage à reprendre le bail en cours et conserve le locataire en place aux mêmes conditions. Dans ce cas, votre cible est toute trouvée: il s'agit des investisseurs. Néanmoins, comme l'explique Brice Cardi, directeur du réseau L'Adresse, «ils n'achèteront pas forcément au prix du marché, car ils tiendront compte de la rentabilité de l'appartement. Si le loyer encaissé est faible parce que, par exemple, le bien est loué depuis longtemps, il faudra consentir une petite décote sur le prix de vente».

À noter: lorsque vous vendez le bien occupé, votre locataire peut lui aussi l'acheter, mais il ne bénéficie pas d'un droit de préemption.

L'autre solution est de céder votre bien libre. Cela permet de toucher une cible d'acheteurs plus large et de le vendre plus cher. Vous devrez en premier lieu donner son congé à votre locataire. Dans le cas d'une vente, ce dernier n'est tenu de libérer le logement qu'à la fin du bail, en nu comme en meublé (non touristique). Il dispose d'un droit de préemption de deux mois pendant le préavis pour se porter acquéreur au tarif affiché. Attention, le congé doit être rédigé de façon très formelle pour être valide. Par ailleurs, il y a des locataires qu'il est interdit de déloger. Il en va ainsi des plus de 65 ans dont les ressources sont inférieures à certains plafonds (à moins de leur offrir une possibilité de relogement, ou d'être vous-même dans une situation financière difficile).

Ne perdez pas non plus de vue les délais: la durée du bail est de trois ans minimum pour un logement loué vide, et d'un an pour un meublé (neuf mois quand le locataire est étudiant). Si vous êtes certain de vendre plus cher libre qu'occupé, rien ne vous empêche de négocier avec votre locataire pour qu'il vous donne son congé avant la fin du bail. Proposez-lui alors une indemnité suffisamment intéressante pour l'inciter à partir. Son montant dépendra, notamment, de la durée restante de la location en cours (plus l'échéance est lointaine, plus l'indemnité augmente) et du niveau de loyer (s'il est dans la moyenne basse du marché, il faut consentir un geste supplémentaire). Si vous êtes ➔

## Entre deux résidences, attention à la fiscalité !

Propriétaire d'une résidence principale en ville et d'une habitation secondaire à la campagne, vous envisagez d'intervertir les deux pour vivre au vert ? Différez votre projet si vous prévoyez de vendre votre logement urbain à court terme. En effet, «la vente d'une résidence principale bénéficie d'une exonération totale de taxation sur les plus-values», rappelle Nathalie Couzigou-Suhas, notaire à Paris. À l'inverse, la cession de tout autre type de bien est imposée sur ces gains. La base taxable

correspond à la différence entre le prix de vente et celui d'achat majoré des frais d'acquisition et du montant des travaux de (re)construction, d'agrandissement ou d'amélioration (ou d'un forfait travaux de 15% du prix de vente). Ensuite, vous profitez d'abattements pour l'impôt à 19% et les prélèvements sociaux à 17,2% selon le délai de détention (lire le tableau ci-contre). Si la plus-value nette taxable dépasse 50 000 €, une surtaxe de 2 à 6% est appliquée.

### LES TAUX D'ABATTEMENT APPLICABLES

DURÉE DE DÉTENTION	ASSIETTE POUR L'IMPÔT SUR LE REVENU	ASSIETTE POUR LES PRÉLÈVEMENTS SOCIAUX
< 6 ans	0 %	0 %
6 - 21 ans	6 %	1,65 %
22 ans révolus	4 %	1,60 %
> 22 ans	Exonération	9 %
> 30 ans	Exonération	Exonération

**BON À SAVOIR** Si vous n'avez pas été propriétaire de votre résidence principale dans les 4 années qui précédent la vente d'un bien immobilier

et que vous souhaitez réinvestir vos fonds dans les 24 mois pour en acheter une, les plus-values ne sont pas taxées.



➲ tous les deux d'accord, signez un acte sous seing privé qui précise les obligations de chacun. Un conseil: pour toutes ces démarches, faites-vous épauler par un professionnel (huissier, expert de la gestion locative...), afin d'éviter toute contestation.

### 3 Comment se porte le marché immobilier local ?

Certes, «à l'échelle nationale, le marché est florissant, mais cette bonne moyenne cache de fortes disparités», constate Olivier Alonso, président du groupe Nestenn. Sans surprise, ces 20 dernières années, ce sont surtout les prix dans les grandes agglomérations qui ont nettement progressé - à Bordeaux, Lille, Lyon, Nantes, Paris, Rennes et Toulouse notamment. Cependant, depuis la crise sanitaire, des envies de nature et de mer se sont réveillées chez beaucoup de Français. Conséquence immédiate: les tarifs ont flambé dans les communes du littoral et leurs abords proches, ainsi que dans les coins de campagne situés à une heure des grandes villes (en Bourgogne, en Normandie, dans le Périgord...). Géographiquement, c'est un large arc ouest, de la côte picarde au sud de la côte basque, qui profite le plus de ce phénomène. Si le bien que vous envisagez de vendre se situe là-bas, il y a de fortes probabilités qu'il se valorise encore dans les années à venir. En effet, le télétravail va certainement se développer et doper les «envies de vert», mais surtout cette zone connaît un afflux constant de population depuis plus de 30 ans.

En l'absence de projet de réinvestissement, céder votre logement rapidement n'est donc pas forcément la meilleure solution. Attendez d'avoir fixé vos objectifs (racheter un autre bien, faire une donation familiale, investir dans un placement financier...) pour le lancer sur le marché. A contrario, d'autres régions souffrent d'une désaffection des acheteurs. Ce sont celles où l'emploi manque et où les services publics se désengagent au fil des ans. Ces «zones blanches» sont nombreuses dans le centre de la France, le Grand Est et les villages de moyennes montagnes. Si vous y êtes propriétaire, mettez vite votre bien en vente car il y a peu de chances qu'il prenne de la valeur à court terme.

Outre un examen précis de la demande, actuelle et future, vérifiez aussi un point: l'état de la concurrence. Dans certaines villes moyennes, beaucoup de logements sont vides et attendent un acquéreur depuis longtemps. Il est inutile d'espérer que le marché immobilier - et donc les prix - s'y redresse brusquement. Quand vous possédez un bien en bon état dans un tel secteur, proposez-le à un tarif légèrement inférieur à la moyenne, de façon à ce qu'il trouve rapidement preneur.

### 4 Mon bien nécessite-t-il d'importants travaux ?

Une copropriété sortie de terre entre les années 1950 et 1980 est sans doute très énergivore. Si votre logement est situé dans une telle construction et qu'aucune

réovation (changement de chaudière, isolation...) n'a encore été décidée, attention. « *De nouvelles normes, mises en place par les pouvoirs publics sur le diagnostic de performance énergétique (DPE), devraient rendre les habitations classées G (la plus mauvaise note) invendables et inlouables en 2025. Puis ce sera au tour de celles classées F en 2028, et E en 2034* », souligne Stéphane Fritz. Ceux ne souhaitant pas épouser leur trésorerie dans des travaux ont intérêt à vendre aujourd'hui, car ces immeubles, déjà peu recherchés, attireront de moins en moins d'acheteurs dans un futur proche. De même, si le logement doit faire l'objet d'une très grosse remise en état (installation électrique, nouvelles fenêtres, réfection intégrale d'une plomberie ancienne...) et que vous n'avez ni le temps, ni l'envie, ni les moyens de lancer ces travaux, n'attendez pas pour le mettre sur le marché.

## 5 À quel prix dois-je vendre ?

Une fois toutes ces étapes passées, la plus importante demeure: la fixation du prix de vente. Certes, le marché immobilier affiche une belle forme et il y a un net engouement pour les territoires ruraux depuis la crise sanitaire... mais ne rêvez pas, et gardez la tête froide lors de l'estimation. Pour commencer, cherchez sur Internet des informations sur les tarifs moyens dans votre commune (lire l'encadré ci-contre). Ensuite, affinez votre évaluation en vous efforçant de rester objectif sur votre bien, même si c'est difficile! « *D'où l'intérêt de faire appel à plusieurs experts, qui jugeront de façon impartiale les qualités et les défauts du logement, afin de disposer d'une estimation de prix de vente au plus juste* », souligne Thomas Lefebvre, directeur scientifique de MeilleursAgents. Ne croyez jamais un professionnel qui vous garantit le prix le plus élevé après une visite de 30 minutes. Son but est de vous faire signer un mandat de vente avec lui, puis de vous amener à baisser votre tarif au bout de quelques mois pour qu'il corresponde à la réalité du marché. Soyez malin: demandez plusieurs estimations et faites-en la moyenne afin d'obtenir une idée plus précise de la valeur de votre habitation. Puis ajustez ce tarif en fonction des petites annonces comparables autour de chez vous. S'il y en a beaucoup, mettez votre bien en vente dans la fourchette basse; si vous êtes seul, visez le prix plafond. Enfin, ne soyez pas trop gourmand au départ en proposant votre logement largement au-delà du prix d'estimation, avec l'idée d'en obtenir la somme voulue après négociation. Cette technique est totalement contre-productive! Aujourd'hui, quasiment tous les

acheteurs démarrent leurs recherches sur des sites qui filtrent les demandes en fonction des budgets. « *En surestimant son bien, un vendeur ne sera donc pas visible de sa cible de clientèle* », confirme Thomas Lefebvre. En outre, à l'échelon local, votre annonce sera identifiée dans les vitrines des agences ou les journaux de la région par les candidats à l'achat qui

## Une annonce n'engendant aucun appel doit voir son prix abaissé de 15 à 20%

surveillent le marché depuis longtemps. Le fait de la voir repasser de semaine en semaine leur suggérera que votre logement a des défauts. Statistiquement, les acheteurs matures visitent les nouveaux biens dans les six semaines de leur arrivée (ou les trois premiers mois quand le secteur n'est pas sous tension). Si vous dépassez ces délais, vous vous exposez à des négociations de tarifs plus dures. En cas d'erreur, pour éviter cela, revoyez vos préventions dans le mois (ou les deux mois) suivants la mise en vente. Rappel: une annonce n'engendant aucun appel doit voir son prix abaissé de 15 à 20%. Si elle aboutit à des contacts et des demandes de précisions mais à aucune visite, ajustez de 10 à 15%. Enfin, un bien visité mais ne déclenchant aucune offre est surestimé de 5 à 10%. ◇

### Fixation du prix de vente



### Où peut-on trouver des informations ?

Internet offre une mine de renseignements susceptibles de vous aiguiller dans vos estimations. Les notes de conjoncture les plus récentes des professionnels de l'immobilier (notaires, Fnaim, groupe Century 21...) sont en ligne, et d'autres sites (MeilleursAgents, Bien-ici...) livrent également gratuitement des informations utiles sur

un secteur et un quartier. L'État met, en outre, librement à disposition sa base de données Patrim sur le site Impots.gouv.fr (« Espace particulier », onglet « Autres services », puis « Rechercher des transactions immobilières »). Elle liste l'historique des ventes par secteur (sauf en Alsace-Moselle et à Mayotte), ainsi que leur géolocalisation.



# PRÉPAREZ L'OPÉRATION EN AMONT

**Si vous êtes décidé à céder un bien immobilier, ne vous lancez pas sans avoir balisé votre parcours de vendeur. Ensuite, présentez votre logement sous son meilleur jour et faites-vous épauler par le bon intermédiaire.**

## ➡ Confectionnez un dossier en béton

La loi vous oblige à fournir plusieurs éléments à vos acheteurs potentiels. Une série de diagnostics (lire l'encadré ci-dessous) devant être annexée à votre compromis, autant les réaliser avant de passer votre petite annonce. À ce dossier légal, ajoutez le montant de la taxe foncière et de celle d'habitation (pour les résidences secondaires), celui des charges annuelles, les procès-verbaux des dernières assemblées générales de copropriété, les factures des entreprises ayant effectué des travaux chez vous (plomberie, électricité) et celles d'équipements que vous laissez dans les lieux (chaudière, volets roulants, électroménager...). Si certaines rénovations sont à prévoir, vous pouvez aussi produire des devis. «*Avoir sous les yeux un montant prévisionnel de travaux rassure et, surtout, limite l'envie de négocier*», explique Franck Béasse, directeur d'agence Century 21 à Issy-les-Moulineaux (92). Autre intérêt: l'acheteur pourra faire des simulations fiables pour vérifier que le coût total de son acquisition correspond à sa capacité de financement. Cela vous évitera de voir un compromis de vente cassé après un passage chez le banquier.

## ➡ Engagez des travaux de rafraîchissement

La décoration de votre bien date un peu et il nécessiterait quelques remises aux normes? Si vous ciblez les investisseurs (lire p. 34-35), ne touchez à rien. Comme les travaux sont défiscalisables, ils préfèrent toujours les réaliser eux-mêmes pour faire baisser leur pression fiscale. En revanche, si vous pensez vendre à de futurs occupants, présentez le logement sous son meilleur jour. Inutile pour autant de le rénover du sol au plancher: non seulement votre goût ne correspond pas forcément au leur, mais surtout vous ne récupérerez pas ces dépenses.

Pour vendre vite et bien, il faut prioritairement «*mettre aux normes l'installation électrique, améliorer la performance énergétique et concentrer ses efforts sur la cuisine et la salle de bains*», énonce Manuel Ravier, cofondateur d'Investissement-lotatif.com. Si votre logement est habitable sans rénovation, reparez tous les défauts visibles. Par exemple, fixez une prise branlante, remplacez un carreau ébréché, révisez un robinet qui goutte, changez une vitre fendue... Minorez aussi, à faible coût, l'impact d'une décoration ringarde. Il suffit de coller des stickers

## Les diagnostics indispensables

Pour céder votre logement, vous êtes tenu de fournir des bilans techniques à votre acheteur dès le compromis de vente. Certains, comme le diagnostic de performance énergétique, doivent même apparaître dans l'annonce. Selon la date de construction et la localisation de votre bien, la liste des documents

obligatoires varie, tout comme leur durée de validité.

► **Le diagnostic de**

**performance énergétique (DPE).** Il classe les biens selon leur consommation, du plus écologique (A) au plus énergivore (G).

► **L'état des risques**

**et pollutions.** Il précise si l'on est en zone à risque

(avalanche, inondation, technologique, radon...).

► **La surface loi Carrez** pour

les logements en copropriété.

► **La présence de termites** (et

éventuellement de mérules).

► **L'état de l'électricité**

**et du branchement au gaz.**

► **L'étude de sol.**

► **La présence de plomb**

(pour les habitations d'avant

1949) et d'amiante (pour celles d'avant 1997).

► **L'assainissement** (pour les biens sans tout-à-l'égout).

► **L'état des nuisances**

**sonores aériennes.**

**BON À SAVOIR** De nombreux professionnels travaillent en bouquet et remettent à jour gratuitement les diagnostics à la validité la plus courte.



modernes sur le carrelage orange d'une salle de bains de style pompidolien, ou encore d'installer un meuble évier premier prix dans une cuisine plutôt que de la présenter tous tuyaux apparents. Ce type de dépenses raisonnables procure quasiment toujours un retour sur investissement, car les acheteurs se projettent plus facilement dans un intérieur «neutre».

**Rénover du sol au plafond n'est pas nécessaire, mais un coup de frais paye toujours.**

## Soignez la présentation

«En général, les acquéreurs décident dès l'entrée dans les lieux si l'appartement ou la maison va leur plaire», affirme Laurent Vimont, président de Century 21 France. Si leur première impression est positive, ils trouveront des solutions aux petits défauts qu'ils ont remarqués (moquette à supprimer, électricité à refaire...). À l'inverse, s'ils ne se sentent pas bien aussi-tôt le pas de la porte passé, la vente ne se fera jamais. Pour mettre toutes les chances de votre côté, adoptez les techniques présentées dans diverses émissions de télévision. Pour cela, respectez quatre règles.

**1 Créez une impression d'espace en épurant au maximum.** «Il faut enlever les meubles imposants et éliminer la prolifération de petit mobilier pour donner du volume au logement», conseille Nathalie Nacache, directrice de Fortis Immo Keller Williams Paris.

**2 Rendez votre habitation la plus lumineuse possible.** Pour cela, «des ampoules puissantes dans les pièces un peu sombres, la suppression de doubles rideaux épais et l'ouverture des voilages pour faire entrer la lumière lors des visites suffisent souvent», énonce Anne Monard Bretin, directrice de Guy Hoquet - L'immobilière du Plateau, à Lyon.

**3 Rangez, dépersonnalisez et nettoyez votre logement.** Une cuisine avec des ustensiles qui traînent, une salle de bains aux joints noircis, une chambre encombrée de photos de famille et un salon envahi de jouets d'enfants ne feront pas envie.

**4 Présentez un intérieur chaleureux.** Il suffit pour cela d'ajouter une petite touche agréable, par exemple d'allumer un feu de cheminée en hiver ou de placer un gros bouquet de fleurs qui embaume dans l'entrée.

## Trouvez le bon canal pour vendre

Si vous voulez vendre seul, ne perdez pas de vue que la tâche sera chronophage. Rédigez une annonce claire donnant les informations de base: situation, type, taille et état général du logement. Puis décrivez les atouts (terrasse ou jardin, parking...) sans occulter ce qui peut être problématique (étage élevé sans ascenseur...), au risque de voir des acheteurs tourner les talons en découvrant ces «défauts». Joziez-y des photographies de qualité, en soignant les prises de vues de pièces dépouillées. Une fois l'annonce en ligne, répondez aux questions en 24 heures maximum. À défaut, les personnes intéressées ne donneront pas suite. Tenez un planning précis des rencontres et prenez les numéros de portable des visiteurs. Quelques heures avant leur arrivée, envoyez un texto en leur demandant de confirmer leur présence; précisez, de façon cordiale, que sans réponse de leur part le rendez-vous sera annulé. Enfin, pour éviter tout souci, ne soyez pas seul lors des visites et camouflez vos objets de valeur faciles à dérober.

Si vous n'avez pas envie ou pas suffisamment de temps pour prendre en charge toutes ces démarches, confiez la vente à un professionnel. Faites passer plusieurs agents immobiliers et sélectionnez celui qui vous rendra un rapport d'expertise complet sur votre bien tout en expliquant sa politique commerciale. Dans les localités où la demande est forte, les bons agents disposent d'une liste d'acquéreurs éventuels dont ils ont vérifié la solvabilité en amont, ce qui leur permet de réaliser des visites exclusives. Et, parfois, de vendre votre bien sans petites annonces. Si le professionnel semble sérieux, signez un contrat d'exclusivité avec lui, mais limitez sa durée à un ou deux mois. Comme il sera le seul à s'occuper de la vente durant un court laps de temps, il mettra tout en œuvre pour éviter de perdre une commission. ♦

# Sites de rencontres LES SÉNIORS, UNE CIBLE CHOYÉE

AVEC LES CONFINEMENTS SUCCESSIFS, LE SUCCÈS DES SITES DE RENCONTRES S'EST AMPLIFIÉ. CEUX QUI TENTENT L'AVENTURE Y CONSACRENT UN BUDGET QUI PEUT SE RÉVÉLER IMPORTANT, QU'ils CHERCHENT UNE RELATION STABLE OU NON. NOS CONSEILS AVANT DE SE LANCER.

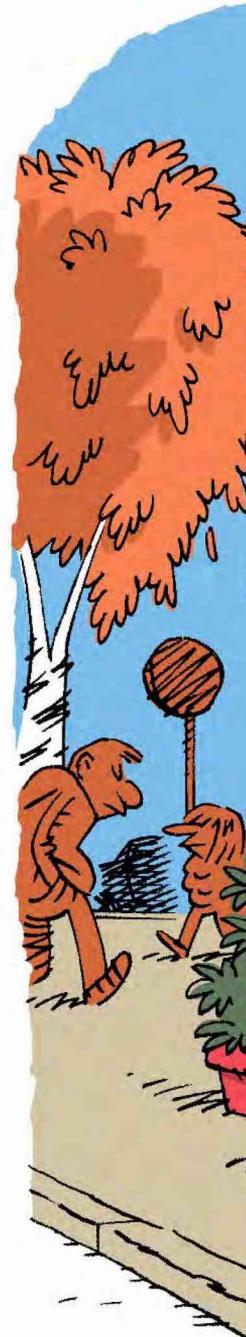
PAR ALINE DENVAULT ILLUSTRATIONS MANU BOISTEAU

**A**lors, toujours célibataire? » Si vous vivez seul depuis longtemps, sans doute en avez-vous assez de cette question agaçante et de l'injonction d'être en couple qui va de pair. Pourquoi faudrait-il toujours justifier de son statut amoureux? D'autant qu'au cours de ces dernières décennies, le célibat est devenu une situation fréquente. En cause, la formation du couple de plus en plus tardive et, surtout, l'augmentation des séparations et des divorces. Lors de l'enquête Épic\*, menée en 2013-2014, une personne sur cinq âgée de 26 à 65 ans déclarait ne pas être en couple. Et un sondé sur deux avait connu au moins une période de vie hors couple (d'un an ou plus) depuis sa première relation amoureuse importante. Banal, donc. Mais pas forcément souhaité, il faut bien l'admettre. Alors, plutôt que d'attendre que l'amour frappe à leur porte ou de s'en remettre à la Providence, certains veulent provoquer le destin. Les uns se tournent vers les traditionnelles agences matrimoniales, qui n'ont pas disparu, loin de là (lire p. 45); les autres se mettent à surfer sur les sites et les applications de rencontres, lesquels ne sont nullement réservés aux plus

jeunes. Cela vous tente? Si vous n'avez jamais été inscrit sur un site ou une application de rencontres, sachez que leur utilisation s'est énormément démocratisée ces dernières années. Ainsi, quels que soient votre âge, votre situation professionnelle ou encore votre lieu de résidence, il existe obligatoirement une plateforme adaptée à vos attentes. Une fois la décision prise, il ne vous reste donc qu'à choisir le service de mise en contact qui vous correspond le mieux et à vous lancer sans idées préconçues.

## L'AMOUR 2.0 EST TOTALEMENT ENTRÉ DANS LES MŒURS

Débuter une relation amoureuse via Internet n'est vraiment plus tabou aujourd'hui. Veuve depuis deux ans, Marie-Christine s'est sentie extrêmement seule pendant le confinement instauré en mars 2020. Elle s'est alors inscrite sur un site réservé aux séniors. «*À la première suggestion de portraits d'hommes, j'ai découvert le compagnon d'une fin de vie! Nous l'espérons tous les deux la plus longue possible. A 81 et 87 ans, ça valait la peine d'essayer...*», nous confie-t-elle. Un témoignage touchant qui peut donner envie de se lancer même aux plus récalcitrants.





Vingt-quatre ans après le lancement du premier site de rencontres en France (Netclub, en juin 1997), on en compterait désormais plus de 2 000, drainant des milliers de candidats à l'amour et présentant une fréquentation exponentielle. Impressionnant, non ? La bonne nouvelle, c'est que dans cette foule se trouve sûrement l'élu(e) de votre cœur. La mauvaise, c'est que vous allez devoir passer du temps à trier !

### À CHACUN SON TYPE DE SITE

Aiguillage initial : opter pour un site généraliste ou un affinitaire. Le premier rassemble tout type de personnes, de tous âges, de toutes catégories socioprofessionnelles, etc. Après avoir renseigné votre profil (informations personnelles, centres d'intérêt, photo, préférences en matière de sexualité, d'âge, de localisation, de religion, etc.), vous naviguez vous-même sur la plateforme à l'aide d'un moteur de recherche et de plusieurs filtres. Grâce à l'algorithme informatique, des profils s'accordent («matchant», dans le jargon en vigueur) avec le vôtre apparaissent, et ils sont fréquemment... des centaines ! Il s'agit d'un inconvénient de taille, car il vous faudra passer de longs moments à «swiper» (de l'anglais *to swip*, «glisser») avec votre doigt sur l'écran tactile de votre smartphone pour conserver ou éliminer les prétendant(e)s proposé(e)s. «C'est très chronophage. Ça fait quatre mois que je passe pas moins d'une heure et demie par jour à éprouver une centaine de profils, à opérer le tri, à répondre à des messages, etc. Pour l'heure, cela n'a encore débouché sur aucune rencontre intéressante. J'ai seulement deux conversations en cours», témoigne Gérard, inscrit sur DisonsDemain, une déclinaison du célèbre Meetic réservée aux plus de 50 ans. ↗

### De plus en plus de couples «numériques»

La crise sanitaire et les différents confinements que le pays a traversés ont modifié la donne. Avant la pandémie, et contrairement à une idée reçue, les sites de rencontres participaient encore peu à la formation des couples. Moins de 9 % des personnes interrogées\* déclaraient avoir fait la connaissance de leur partenaire dans un espace de sociabilité numérique (sites ou applications). Mais en octobre 2020, ils étaient 30 % !

\* D'après l'enquête de l'Observatoire Facebook-Ifop des rencontres en ligne, «Le confinement a-t-il accéléré la digitalisation des rencontres?», 19 octobre 2020.

☒ Ce type de site convient bien aux personnes ne visant pas de candidat précis, mais il peut être très long d'y trouver chaussure à son pied. À l'inverse, les sites de rencontres affinitaires vous font gagner du temps, dans la mesure où vous n'effectuez pas vous-même de recherches dans la base de données. C'est la plateforme qui se charge de vous présenter des profils « compatibles » en fonction des préférences que vous avez sélectionnées, et du test de personnalité auquel vous avez scrupuleusement répondu au moment de votre inscription. Le questionnaire peut, certes, sembler interminable et fastidieux à remplir au démarrage, mais l'appariement s'avère meilleur. Enfin, si vous faites d'un critère une priorité absolue (il est impératif, par exemple, que votre future moitié partage la même religion, les mêmes idées politiques, la même catégorie socioprofessionnelle... ou encore qu'elle soit comme vous végane, écolo, amoureuse des animaux, sportive, etc.), rendez-vous en

premier lieu sur un moteur de recherche. Vous y trouverez facilement un site de rencontres communautaire répondant à vos attentes spécifiques.

### LE BONHEUR, CE N'EST PAS GRATUIT !

Sur la plupart des sites, l'inscription est gratuite, ce qui permet de se faire une petite idée de leur fonctionnement, de créer son profil ou encore d'être confronté à une liste de personnes compatibles. Mais vous vous doutez bien qu'il faudra rapidement sortir votre carte bancaire pour accéder à des fonctionnalités indispensables comme interagir avec les autres visiteurs, voir leurs photos, découvrir ceux qui ont consulté votre page... Différentes formules d'abonnement sont présentées, avec des tarifs mensuels dégressifs. Soyez à l'affût, les offres promotionnelles sont fréquentes.

Bien sûr, tout est fait pour vous inciter à dépenser plus que ce que vous aviez prévu. «*Lors de mon inscription, plusieurs options payantes m'ont été proposées. Il m'a fallu de longues minutes pour trouver où je devais cliquer pour décliner l'offre. Le lien se situait tout en bas de la page et semblait, au premier regard, inactif*», explique Jean, 59 ans, de Clermont-Ferrand (63). Attention, quelle que soit la formule choisie, vous réglerez généralement la totalité de l'abonnement en une seule fois. Par exemple, en optant pour un contrat d'un an à 20 € par mois, vous acquitterez immédiatement 240 €, et non une première mensualité de 20 €. Bonne nouvelle, comme pour tout achat en ligne, vous bénéficiez d'un délai de rétractation de 14 jours. Si vous donnez votre accord pour commencer tout de suite à recourir au service, le site pourra vous facturer la période d'utilisation avant votre renonciation.

### UNE RÉSILIATION PARFOIS DIFFICILE

Soyez attentif à un point: votre abonnement fera l'objet d'une reconduction tacite. Lors de votre souscription, vous acceptez en effet qu'à l'expiration de votre période d'engagement, votre adhésion se renouvelle automatiquement pour la même durée qu'initiallement choisie. Et, le cas échéant, sans la réduction dont vous avez bénéficié au démarrage.. Seule solution: prendre connaissance dès le départ des conditions de résiliation, de la forme (e-mail, courrier...) et du délai de prévenance (ordinairement 14 jours avant la date de renouvellement), et les noter impérativement dans votre agenda. À défaut de résiliation dans les temps, vous n'aurez pas d'autre choix que d'accepter le prélèvement qui sera effectué sur votre compte bancaire, alors même que vous n'aurez peut-être plus recours au service.

Bernard, 65 ans et vivant à Pau (64), en a fait les frais: «*Le site Parship a un système de résiliation scandaleux: il faut s'y prendre au moins trois mois avant*

NE VOUS FIEZ SURTOUT PAS  
À MON PROFIL, JE SUIS  
BEAUCOUP MIEUX EN VRAI.



## 3 PLATEFORMES RÉSERVÉES AUX + DE 50 ANS

NOM	CATÉGORIE	PRIX DE L'ABONNEMENT	CONDITIONS DE RÉSILIATION	LE + ET LE -
<b>DISONS DEMAIN</b>	Site généraliste	<b>2 FORMULES</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Essentiel 1 mois : 38,99 € ; 6 mois : 17,99 €/mois</li> <li>Premium 1 mois : 43,99 € ; 6 mois : 19,99 €/mois</li> </ul>	Résiliation de l'abonnement jusqu'à 48 h avant son échéance depuis la rubrique « Mon compte »	<b>Le +</b> facturation mensuelle <b>Le -</b> une centaine de profils à trier par jour, parfois éloignés de l'idéal indiqué
<b>ELITE RENCONTRE</b>	Site affinitaire, ciblant les CSP+	<b>3 FORMULES</b> (payables dans leur intégralité lors de la souscription) <ul style="list-style-type: none"> <li>3 mois : 39 €/mois</li> <li>6 mois : 29 €/mois</li> <li>12 mois : 20 €/mois</li> </ul>	Résiliation de l'abonnement au moins 14 jours avant la date de renouvellement de l'adhésion, à effectuer depuis son compte client, par e-mail à <a href="mailto:resiliation@eliterencontre.fr">resiliation@eliterencontre.fr</a> ou par courrier postal (adresse disponible dans les CGV*)	<b>Le +</b> test de personnalité détaillé permettant de recevoir chaque jour plusieurs profils compatibles <b>Le -</b> abonnement minimal de 3 mois
<b>NOS BELLES ANNÉES</b>	Site affinitaire	<b>4 FORMULES</b> (payables dans leur intégralité lors de la souscription) <ul style="list-style-type: none"> <li>1 mois : 79 €</li> <li>3 mois : 39 €/mois</li> <li>6 mois : 29 €/mois</li> <li>12 mois : 20 €/mois</li> </ul>	Résiliation de l'abonnement au moins 14 jours avant la date de renouvellement de l'adhésion, à effectuer depuis son compte client, par e-mail à <a href="mailto:resiliation@nosbellesannees.fr">resiliation@nosbellesannees.fr</a> ou par courrier postal (adresse disponible dans les CGV*)	<b>Le +</b> test de personnalité détaillé permettant de recevoir chaque jour plusieurs profils compatibles <b>Le -</b> communauté plus restreinte

\* Conditions générales de vente.

*l'échéance ! J'ai réagi trop tardivement. J'ai dû payer un nouvel abonnement d'un an au plein tarif de 358 €, alors que j'avais réglé 209 € pour la première année grâce à une opération promotionnelle.*» Autre point délicat, l'information n'est pas facilement accessible. Marcel, 62 ans, habitant à Poisy (74), le confirme: «*Il me fut extrêmement difficile de trouver comment stopper mon abonnement. Les instructions ne sont volontairement pas claires, l'objectif est de nous dissuader de résilier.*» Dans l'idéal, repérez sur le site (si besoin au moyen d'un moteur de recherche) les conditions générales de vente (CGV) ou d'utilisation. Une fois la page concernée ouverte, faites une recherche par mots-clés tels que «renouvellement» ou «résiliation» et lisez très attentivement les clauses afférentes.

### VOS INFORMATIONS PERSONNELLES, UNE VRAIE MINE D'OR

Il va sans dire que, pour vous aider à trouver l'amour, les sites de rencontres ont besoin de recueillir un maximum d'informations détaillées vous concernant: vos caractéristiques physiques, genre, orientation sexuelle, âge, origine ethnique, croyances religieuses, convictions politiques, lieu de résidence, centres d'intérêt... ainsi que les types de personnes que vous souhaiteriez rencontrer. Cette collecte est essentielle pour le bon fonctionnement du service ➔



### Protégez vos données

#### ► Gardez la maîtrise

Quel que soit l'effort apporté en matière de sûreté et de sécurité de vos données personnelles, un site n'est pas à l'abri d'un piratage. Alors, quand vous êtes invité à publier un maximum d'informations, interrogez-vous sur l'intérêt d'en livrer certaines très intimes qui, dans le cas d'une divulgation non maîtrisée, pourraient vous porter préjudice. De même, ne diffusez pas de photos privées ou sexuellement explicites.

#### ► Utilisez un pseudonyme

C'est impératif pour protéger votre identité et les coordonnées qui y sont

rattachées. Personne ne doit pouvoir remonter facilement jusqu'à vous, votre domicile ou votre lieu de travail.

#### ► Limitez la géolocalisation

Même si vous ne l'utilisez pas, l'appli de votre mobile continue à récolter et à transmettre des informations vous concernant. Fermez-la en tâche de fond, ou désactivez sa fonction de géolocalisation lorsque vous ne vous en servez pas.

#### ► Faites le ménage

Quand l'abonnement prend fin, compte et profil ne sont pas supprimés pour autant. Sites et applis doivent vous donner la possibilité de le faire, définitivement, depuis votre espace personnel.



proposé, mais elle contribue aussi largement au modèle économique de ces sociétés. Car, oui, vos données à caractère personnel feront l'objet d'une exploitation commerciale. Les sites de rencontres sont notamment rémunérés par des annonceurs ayant pour but de vous proposer de la publicité « ciblée », c'est-à-dire la plus personnalisée et adaptée possible. Certes, la loi Informatique et libertés du 6 janvier 1978 impose aux entreprises d'obtenir votre consentement pour la récolte de ces informations. Et le Règlement général sur la protection des données (RGPD) du 27 avril 2016 va encore plus loin, en vous permettant de constater le traitement qui en sera fait, de l'accepter ou non et de changer d'avis librement. Pour certaines données dites « sensibles » du point de vue des libertés et des droits fondamentaux (par exemple,

celles sur l'orientation sexuelle ou l'origine ethnique), le texte prévoit même une protection spécifique, en obligeant au recueil d'un consentement « explicite ». Concrètement, la plateforme doit présenter une case à cocher qui lui est dédiée. Malgré cela, votre marge de manœuvre demeure réduite. En vous inscrivant sur un site de rencontres, vous autorisez le pillage en règle de vos données personnelles. Un petit tour sur les conditions générales de vente (que vous acceptez lors de la souscription, bien souvent sans y prêter réellement attention) vous donnera une idée de l'ampleur du champ de la collecte des informations, et de l'emploi qui en est fait. Vous découvrirez notamment que toutes celles relatives au service ou aux dispositifs de connexion sont minutieusement consignées: dates et heures de visite, appareils employés, moments, durées et contenus des échanges avec les autres membres, lieux de connexion... Ou encore, que certains éléments de votre compte de réseau social (Facebook...) peuvent être partagés avec le site de rencontres si vous vous servez des identifiants du premier pour créer votre compte sur le second ou vous y connecter. Il ne s'agit évidemment pas de vous effrayer (en tout cas, pas seulement!), mais de vous aider à comprendre la situation. Le processus d'inscription, la rapidité avec laquelle vous cochez des cases essentielles et le fait que vous ne lisiez pas les conditions d'utilisation ou la politique de confidentialité rendent toute prise de conscience difficile! Sans compter que, plus le temps s'écoule, moins on se rappelle avoir transmis - et continuer à transmettre - toutes ses données. ♦



## Le top 5 des lieux de rencontres

### AVANT LA CRISE SANITAIRE

- 1** Lieu d'études ou de travail
- 2** Fête ou soirée entre amis
- 3** Lieu public
- 4** Autre endroit
- 5** Site ou application de rencontres

### DANS LE MONDE D'APRÈS

- 1** Site ou application de rencontres
- 2** Fête ou soirée entre amis
- 3** Autre endroit
- 4** Lieu public
- 5** Lieu d'études ou de travail

Sources: Ined, Populations & Sociétés n° 530, février 2016.  
Observatoire Facebook-Ifop des rencontres en ligne, octobre 2020.

\*L'Etude des parcours individuels et conjugaux (Épic) a été conduite par l'Institut national des études démographiques et l'Institut national de la statistique et des études économiques auprès de 7 825 Français.

## FOCUS

# Les agences matrimoniales font de la résistance

MALGRÉ LE SUCCÈS DES SITES DE RENCONTRES, LES ENTREPRISES PHYSIQUES SPÉCIALISÉES DANS LA MISE EN RELATION ET LA RECHERCHE DE PARTENAIRE N'ONT PAS TOTALEMENT DISPARU. S'Y RETROUVENT LES FRILEUX DU NUMÉRIQUE ET LES DÉÇUS D'INTERNET.

**S**ites de rencontres et agences matrimoniales ne jouent pas dans la même cour. Vous êtes en train de parler de McDodo à Bocuse, s'amuse Guillaume Salinas, conseiller depuis 15 ans à l'agence Alliance Conseil de Nîmes (30). Les sites vendent avant tout de la consommation de relations de court terme. Regardez le logo du site Adopteunmec.com : une femme poussant un caddie contenant un homme, c'est très parlant, argumente-t-il. Une chose est certaine, même s'il n'est pas impossible de trouver l'âme sœur via un site, les agences matrimoniales sont plus adaptées aux célibataires à la recherche d'une relation sérieuse et durable. En effet, compte tenu du coût de leur prestation, personne n'est là juste pour voir. Prévoyez environ 1 200 € pour un contrat de quatre mois, et 2 200 € pour un an avec une agence franchisée. Les tarifs peuvent grimper à plusieurs milliers d'euros dans les sociétés haut de gamme indépendantes.

## UN CONTRAT QUI OBLIGE L'AGENCE

Avant de vous présenter votre futur(e) bien-aimé(e), on vous fera signer un contrat de « courtage matrimonial » (article L. 224-90 et suivants du Code de la consommation). Il doit être rédigé en caractères lisibles, et l'agence est tenue de vous en remettre un exemplaire au moment de la souscription. Établi pour une durée déterminée qui ne peut être supérieure à un an, il n'est pas renouvelable par tacite reconduction. Si vous pensez vous être précipité et que vous regrettez votre achat, pas de panique ! Vous disposez de 7 jours,

à compter de la signature, pour revenir sur votre engagement sans vous justifier et sans avoir à verser d'indemnité, et de 14 jours si le contrat est signé à domicile. Détail important, les qualités de la personne que vous recherchez doivent y figurer en annexe. En d'autres termes, si l'agence ne vous présentait pas quelqu'un dans la tranche d'âge choisie, par exemple, ou ne correspondant pas aux qualités définies, elle ne respecterait pas ses obligations contractuelles. Vous pourriez l'attaquer en justice.

## CHOISIR AVEC SOIN

Il est recommandé de ne pas se ruer sur le premier professionnel venu. Consultez les avis sur Internet, faites confiance au bouche-à-oreille, vérifiez que l'agence est ouverte depuis un petit moment... et qu'elle dispose d'un fichier clients étoffé. Accordez beaucoup d'importance au premier contact avec le(la) conseiller(ère). Si le courant ne passe pas, ou que vous avez l'impression de ne pas être écouté ou compris, tentez votre chance ailleurs. Apprécier la personne qui servira d'entremetteuse est crucial. ♦

## LE MATCH

### POINTS FORTS DES AGENCES

- Moins de mensonges sur les profils (personne mariée, âge diminué...)
- Plus de rencontres bien ciblées
- Discréction assurée
- Prétendants recherchant une relation durable et sérieuse

### POINTS FORTS DES SITES

- Moins chers
- Plus adaptés à ceux qui ne souhaitent pas obligatoirement une union stable
- Communauté plus large
- Profils plus variés (différence d'âge importante, personne de même sexe...)



## TÉMOIGNAGE

**Florence** 50 ans, Paris  
« J'ai été déçue par les sites de rencontres »

Sur Internet, j'ai eu la désagréable impression d'être un bien de consommation et non une femme avec un cœur et un esprit. On vous sélectionne sur un écran comme on choisirait un vêtement sur un site de shopping, mis à part que la livraison ne se fait pas à la maison mais dans un bar. J'ai vite décroché, c'est peu valorisant. Je me suis tournée vers une agence matrimoniale. Je n'ai pas encore trouvé l'amour, toutefois j'ai déjà fait connaissance avec deux hommes correspondant bien au profil recherché, et sérieux dans leur engagement.

# Gaz, électricité MAÎTRISEZ VOTRE BUDGET

MALGRÉ LES MESURES PRISES PAR LE GOUVERNEMENT, L'EMBALLEMENT DES PRIX DE L'ÉNERGIE VA QUAND MÊME PESER LOURD DANS LE BUDGET DES MÉNAGES CET HIVER. IL EXISTE TOUTEFOIS QUELQUES SOLUTIONS POUR FREINER L'ENVOLÉE DES FACTURES.

PAR **DAVID GAREDJA**

**P**rix du gaz gelé au moins jusqu'au printemps, hausse de l'électricité limitée à 4% en début d'année, baisse des taxes sur ces deux énergies... Il n'y a pas à dire, le gouvernement a sorti l'artillerie lourde pour éviter, à quelques mois de l'élection présidentielle, une nouvelle crise sociale liée à leurs coûts. Ainsi, les plus de 5 millions de consommateurs de gaz qui possèdent un contrat aux tarifs réglementés de vente (TRV) ou indexé sur ces derniers ont échappé aux 20% de majoration en novembre et autant en décembre, d'après la Commission de régulation de l'énergie. Quant aux foyers ayant souscrit les mêmes types d'offres pour leur électricité chez EDF ou un autre fournisseur, ils ont la garantie que leur facture ne progressera « que » de 4% le 1<sup>er</sup> février prochain, au lieu des 15% précédemment annoncés par Bruno Le Maire, ministre de l'Économie, des Finances et de la Relance.

## DIFFICILE D'ÉCHAPPER À L'INFLATION

Soyons clairs, ce répit n'est que provisoire. Primo, pour les 3 millions d'utilisateurs de gaz aux TRV chez Engie, les énormes augmentations prévues n'ont pas été annulées, mais seulement reportées!

Concrètement, les clients subiront un rattrapage. Selon l'exécutif, celui-ci pourrait durer de 12 à 18 mois à partir de la fin du gel. Ce qui signifie que le prix du gaz est susceptible de poursuivre sa cavalcade jusqu'au printemps, voire l'automne 2023. Secundo, le renchérissement du coût de l'énergie a été tel au cours des derniers mois qu'il sera bien difficile d'échapper à l'envolée des factures maintenant que les chauffages tournent à plein. Et ce même si les pouvoirs publics enclenchent, dès le début de 2022, une baisse de la fiscalité sur le gaz et l'électricité bénéficiant à tous, quelle que soit l'offre détenue. Prenons l'exemple d'une famille habitant une maison de 100 m<sup>2</sup> à Chartres (28) et chauffée au gaz (9 500 kWh/an aux tarifs réglementés). À consommation égale

(et hors réduction des taxes), elle verra sa note s'allonger de 367 € par rapport à l'an dernier. Soit une hausse, pour le moins douloureuse, de 50,5% ! Le gouvernement a octroyé un coup de pouce supplémentaire de 100 € aux bénéficiaires du chèque énergie, pour aider à la marge les ménages modestes à régler leurs factures de gaz et d'électricité (et de bois, de fioul...). Mais cela ne concerne que 20% des foyers. Pour tous les autres, il est temps d'agir afin de ne pas subir les hausses à venir. ♦

*L'État n'a fait  
qu'accorder  
un répit  
aux usagers*



# RENOUVELLEMENT DE CONTRAT

## Le moment pour agir

**Changer de fournisseur de gaz et/ou d'électricité est habituellement la manière la plus simple et la plus rapide de faire des économies. Mais avec la crise actuelle, les cartes ont été rebattues.**

**A**cculés par la flambée des prix qui a renchéri leurs approvisionnements, les énergéticiens ont fortement augmenté leurs tarifs, et même supprimé les offres les plus favorables à leurs clients... Illustration: «Alors qu'en octobre 2020, un foyer type chauffé à l'électricité et consommant 10 000 kWh par an pouvait trouver des offres allant de 1 550 à 1 950 € selon les fournisseurs<sup>(1)</sup>, un an plus tard, l'écart est devenu considérable, entre 1 650 et... 3 100 €!», analyse Julien Gorintin, directeur data et innovation chez Lite, une société proposant un suivi de sa consommation d'électricité afin d'optimiser ses options tarifaires. Cela ne signifie pas que maîtriser sa facture est impossible. Pour commencer, vérifiez que votre contrat est encore intéressant avec le comparateur gratuit de l'UFC-Que Choisir (sur Quechoisir.org) ou celui du médiateur de l'énergie (sur Energie-info.fr). Ils recensent les offres de la quarantaine d'opérateurs du marché. Selon les situations, les stratégies à adopter diffèrent.

Premier cas de figure: vous avez souscrit une offre gaz à prix fixe, avec un coût du kilowattheure bloqué d'un à quatre ans, comme la majorité des consommateurs. Gardez-la si vous l'avez conclue avant l'explosion des

tarifs, ou si vous constatez qu'elle reste mieux positionnée que les propositions actuelles. «Un foyer ayant souscrit ce type de contrat pour du gaz en mai ou juin 2021 paye aujourd'hui 30 à 40% de moins que les personnes aux tarifs réglementés de vente (TRV), ou avec une offre indexée sur ces derniers», illustre Sylvain Le Falher, fondateur de la start-up Hello Watt. En revanche, si vous arrivez à échéance, étudiez les nouveautés de votre fournisseur. Si elles sont trop chères, allez voir ailleurs. Problème: pour les clients qui les avaient résiliés, impossible de revenir aux contrats gaz d'Engie aux TRV, gelés durant les prochains mois, et qui disparaîtront en 2023. Ici, choisir une offre à prix fixe serait une erreur, les tarifs atteignant leur plus haut historique. Ils ne peuvent que baisser à moyen terme.

Deuxième cas: vous avez souscrit chez un fournisseur alternatif à un prix indexé sur les tarifs réglementés. Cela vous garantit une réduction de 5 à 6% actuellement par rapport au montant du kilowattheure (c'était 15%, voire plus, avant la crise de l'énergie), hors taxes des TRV, que ces derniers grimpent ou baissent. Vérifiez que votre contrat demeure compétitif; certaines sociétés ont gonflé à fond leurs prix ces derniers mois, tant sur l'abonnement que sur l'énergie. Elles en ont le droit, à condition de prévenir leurs clients au moins un mois à l'avance. Et si votre offre en cours n'est plus inférieure aux TRV, tentez de trouver mieux. Pour l'électricité, c'est le tarif réglementé d'EDF le plus protecteur, même s'il augmente de 4% en février.



### Bon à savoir

Selon le fournisseur Plûm Énergie, pour l'électricité, 85 % des abonnés au tarif heures pleines/ heures creuses sont perdants car ils ne consomment pas assez durant les heures les moins chères. Avant de signer un contrat, étudiez les options et utilisez les calculettes du médiateur national de l'énergie (Calculettes.energie-info.fr). Si vous ne vous y retrouvez pas, prenez l'option de base, moins onéreuse. Idem avec le gaz.



### À NOTER Report d'«Énergie moins chère ensemble»

Compte tenu de la hausse des prix sur les marchés de gros, et vu la difficulté de proposer des offres attractives de gaz et d'électricité dans la durée, l'UFC-Que Choisir a dû reporter son opération d'achat groupé «Énergie moins chère ensemble». Les 210 000 préinscrits à la campagne 2020

seront informés par courriel du nouveau calendrier. Ce report ne vous empêche pas de saisir des offres plus favorables dès à présent, en les analysant via le comparateur gratuit disponible sur Quechoisir.org (sauf si vous avez un contrat à prix fixe en cours, qu'il est conseillé de garder pour l'instant).

### UNE BONNE ISOLATION, C'EST ESSENTIEL

Le chauffage et la production d'eau chaude représentent près des trois quarts de la facture d'énergie des foyers. Pour contrecarrer la hausse des prix du gaz, de l'électricité et du fioul, ou encore pour anticiper l'interdiction d'acheter une nouvelle chaudière au fioul dès le 1<sup>er</sup> juillet 2022, changer de système semble une bonne idée. Toutefois, cela ne devrait pas être votre priorité. «Il n'est pas toujours nécessaire de remplacer sa chaudière ou ses radiateurs électriques quand on a diminué ses besoins de chauffage grâce à une bonne isolation de son logement», explique Florence Clément, responsable de la communication grand public à l'Agence de la transition écologique (Ademe). Car là est la clé: faire la chasse aux déperditions d'énergie. «Dans une maison

## LE POIDS DES TAXES, LE CHOC DES FACTURES

*Comment se décompose  
le prix de votre abonnement*

**ÉLECTRICITÉ**

Category	Percentage
Taxes	33%
Fourniture	35%
Acheminement	32%

**GAZ**

Category	Percentage
Taxes	23%
Fourniture	26%
Acheminement	51%

■ Taxes ■ Fourniture ■ Acheminement

En vous penchant sur vos factures d'énergie, vous risquez de développer une phobie fiscale ! Pas moins de trois taxes et contributions spécifiques pèsent sur l'abonnement et la consommation d'électricité (CTA, CSPE, TFCE), et deux autres sur le gaz (CTA et TICGN). Et toutes sont aussi soumises à la TVA ! Une aberration dénoncée par l'UFC-Que Choisir.

Source: Commission de régulation de l'énergie (CRE).

M. GALLARD/REA

ancienne non isolée, 25 à 30% de la chaleur s'échappent par le toit, 20 à 25% par les murs, 10 à 15% par les fenêtres, 7 à 10% par les planchers bas, 5 à 10% par les ponts thermiques», précise Matthieu Burin, cofondateur et président du cabinet d'architecture et de rénovation Hemea. Attention, se lancer dans des travaux énergétiques ne s'improvise pas. Et les pièges sont nombreux! Notamment, «croire que l'on sait où se situent les points faibles de son pavillon, par exemple les fenêtres, alors que le froid ne vient pas de là. Ou commander un équipement coûteux, comme une pompe à chaleur, pour bénéficier d'une aide brandie par un vendeur à domicile [le démarchage téléphonique est désormais interdit]», alerte Florence Clément.

Le bon réflexe est de prendre rendez-vous avec un conseiller de France Renov' (au 0 808 800 700, prix d'un appel local, ou sur France-renov.gouv.fr), le nouveau service public d'aide et d'accompagnement à la rénovation énergétique qui a absorbé le réseau Faire.



Dans le secteur de l'énergie, une offre, même à prix fixe, engage les fournisseurs mais pas les consommateurs. Même si vous venez de signer un contrat, vous serez libre d'aller voir ailleurs dans quelques mois pour profiter d'une baisse des prix. Et ce sans préavis.

Sa mission: préconiser gratuitement, et en toute indépendance, les travaux qui amélioreront le niveau de performance énergétique de votre bien, en s'appuyant sur les spécificités de votre logement (année de construction, configuration, matériaux employés, équipements possédés...) et de vos factures d'énergie. Il vous indiquera aussi les aides auxquelles vous pouvez prétendre: MaPrimeRenov', dont le montant varie selon vos revenus; les certificats d'économie d'énergie (CEE) délivrés par les distributeurs d'énergie; les subventions locales qu'accordent certaines collectivités; ou encore le prêt à taux zéro, permettant de financer le reste à charge une fois les aides déduites. Vous repartirez en outre avec une liste des artisans reconnus garants de l'environnement (RGE) par lesquels passer pour décrocher les aides, ces dernières étant à demander avant la signature des devis. À noter: afin de faire cesser les chantiers bâclés et les arnaques qui pullulaient, le coup de pouce «isolation des combles et planchers» a été modifié le 1<sup>er</sup> juillet 2021, ce qui a mis fin aux offres à 1 €. Le dispositif est toutefois maintenu pour les travaux engagés avant le 30 juin 2022, avec des aides moins avantageuses.

### L'IDÉAL, LA RÉNOVATION GLOBALE

Entamer des travaux, oui, mais par où commencer? Si votre budget bloque malgré les aides allouées, focalisez-vous sur les principales sources de perte d'énergie. Par exemple, en isolant les combles (perdus ou aménageables) et les planchers bas, et en changeant les vieilles fenêtres. «Cela limitera les infiltrations d'air. Toutefois attention, il faudra aussi renouveler le système de ventilation, sous peine de vous retrouver dans un logement où la qualité de l'air sera dégradée, et donc néfaste aux occupants et au bâti», prévient Florence Clément.

Le must reste une rénovation globale performante. Elle consiste à traiter en un seul chantier tous les points faibles (murs, toit, sols...) de l'habitation, avec des interventions coordonnées de tous les corps de métier. «Une telle opération permet de faire disparaître les ponts thermiques, ces espaces qui laissent passer le froid, par exemple entre les murs et les fenêtres», souligne Matthieu Burin. Certes, cela coûte autour des 50 000 € et dure de trois à six mois. Cependant, l'impact sur la vie quotidienne peut être limité en anticipant bien. Et le jeu en vaut la chandelle: vous diviserez vos factures de chauffage par quatre au moins! Sans compter la nouvelle valeur verte de votre bien sur le marché, puisqu'il se hissera en haut du classement du diagnostic de performance énergétique (DPE). Le Conseil supérieur du notariat a calculé que les maisons avec une étiquette énergie A ou B se vendraient de 6 à 14% plus cher que celles notées D. ☢

(1) Avec une puissance de compteur de 9 kVA et une option tarif de base.

# PHOTOVOLTAÏQUE

## Une option à étudier

**En choisissant ce type d'équipement, vous pouvez à la fois concrétiser votre engagement pour la planète et investir dans un projet rentable.**

**U**ne fois les panneaux photovoltaïques fixés sur votre toit, deux solutions s'offrent à vous. La première: commercialiser l'intégralité de l'électricité que vous produisez et engranger des revenus. La seconde: consommer votre énergie en partie, et vendre ce que vous n'utilisez pas. Dans les deux cas, il faudra d'abord investir, mais au juste prix. Une installation « classique » nécessite une dizaine de panneaux solaires, soit 3 kilowatts-crête (kWc, l'unité de puissance des panneaux). Comptez, selon l'Agence de la transition énergétique (Ademe), entre 7 500 et 8 500 €, pose comprise (hors frais de raccordement et/ou d'utilisation des réseaux publics d'électricité).

Pas plus! Ne cédez pas aux arguments des démarcheurs à domicile ni aux boniments de certains vendeurs de foires et salons. Ils n'ont aucun scrupule à pratiquer des prix deux fois supérieurs, voire trois. Et fuyez s'ils vous proposent un crédit pour financer toute l'opération. Procédez plutôt par étapes et contactez un conseiller du service public d'aide et d'accompagnement à la rénovation énergétique France Renov' (annuaire sur France-renov.gouv.fr). Il commencera par évaluer le nombre de panneaux nécessaires chez vous, puis il vous fournira une liste d'entreprises ou d'artisans locaux qualifiés (RGE) pour les installer. Dans l'idéal, faites réaliser trois devis et exigez que l'on se déplace jusqu'à votre domicile, notamment pour savoir si les conditions sont optimales (un pan de toit orienté sud et sans ombrage avec une inclinaison à 30°).

### CHOIX DE CŒUR OU DE RAISON ?

Consultez, ensuite, le site [Evaluer-mon-devis.photovoltaque.info](http://Evaluer-mon-devis.photovoltaque.info) afin de vérifier que les offres sont dans les clous, puis opérez un choix éclairé entre vente de la production ou autoconsommation. Si la rentabilité est votre critère principal, vous opterez pour la



L'installation d'une dizaine de panneaux ne doit pas coûter plus de 8 500 €, pose comprise.

revente en totalité de l'électricité produite. Vous recevez alors d'un acheteur spécialisé presque 18 centimes pour chaque kilowattheure (kWh) injecté sur le réseau d'électricité. Selon nos calculs (QC n° 603), l'opération s'avère rentable pour une installation de 3 kWc, tant au nord qu'au sud de la Loire. Sur 20 ans, vos panneaux vous rapporteront, par exemple, 673 € à Lille, 1 748 € à Rennes, 3 358 € à Toulouse ou encore 5 708 € à Montpellier.

Vous êtes tenté par l'autoconsommation?

Il est vrai que votre facture d'électricité peut baisser jusqu'à 30% puisque vos panneaux alimentent vos équipements électriques lorsque le soleil brille. Mais « *consommer l'énergie que l'on produit exige des changements de comportements* », précise Florence Clément, de l'Ademe. *Il faut utiliser ses appareils au moment où l'électricité est disponible, donc anticiper ses besoins, en programmant la chauffe de son ballon d'eau, notamment.* »

La solution revêt un intérêt pour les personnes présentes dans leur logement en journée (télétravailleurs, parents au foyer, retraités...).

L'hiver, si le soleil est au rendez-vous, leur production alimente en partie radiateurs électriques ou pompe à chaleur. Au printemps, elle réchauffe la piscine et, en été, elle fait tourner la climatisation.

Quant à l'énergie non utilisée, injectée dans le réseau, elle génère un complément de revenu. Le tarif de rachat est moins intéressant qu'en vente totale, à 10 centimes/kWh, mais une prime de l'Etat (les cinq premières années de l'installation) compense en partie ce manque à gagner. Elle s'élève, par exemple, à 380 €/kWc pour 3 kWc posés, soit 1 140 € sur cinq ans. Résultat, selon nos calculs dans les mêmes villes, l'autoconsommation à Lille n'est « jamais » rentable (- 56 € sur 20 ans, soit 2,95 € de « perdu » par an). Mais c'est le contraire à Rennes (+ 684 €), Toulouse (+ 1 888 €) et Montpellier (+ 3 368 €). ◇

## VIE QUOTIDIENNE

# Optimiser sa consommation

**En matière de dépenses énergétiques, c'est sur le chauffage et la production d'eau chaude que l'on peut économiser.**

Le refrain est connu : l'énergie la moins chère est... celle que l'on ne consomme pas. La somme de tous les petits gestes antigaspillage du quotidien (brancher ses appareils sur des multiprises à éteindre quand on ne s'en sert pas, laver son linge à 30 ou 40 °C, baisser son chauffage de 1 °C...) est louable et réduit la consommation de 7%. Toutefois, l'impact sur la facture totale d'énergie demeure faible. Pour compléter ces pratiques vertueuses, il faut agir sur les plus gros postes que sont le chauffage et la production d'eau chaude. Ils représentent près des trois quarts des consommations énergétiques d'un foyer. Mais tout miser sur une installation plus performante est une fausse bonne idée. En réalité, c'est l'amélioration de l'isolation de votre logement qui doit être votre priorité (lire aussi p. 48-49). «Si vous commencez par rénover votre chauffage dans une habitation mal isolée, vous aurez besoin d'un matériel puissant, donc plus coûteux, pour chauffer suffisamment. Autre inconvénient : il sera surdimensionné une fois l'isolation faite. Or, un fonctionnement en sous-régime accélère l'usure du matériel, dégrade son efficacité, accroît sa consommation d'énergie et ses émissions de polluants», rappelle l'Ademe.

### SURVEILLEZ, PROGRAMMEZ ET RÉGULEZ

Quand les travaux d'isolation ne sont pas à l'ordre du jour de votre copropriété ou que vous n'êtes pas encore décidé à franchir le pas de la rénovation globale pour votre maison individuelle, il reste possible d'agir sans dépenser trop. Ainsi, de nombreux fabricants ont développé des produits qui optimisent l'usage des équipements. Parmi eux, Netatmo (groupe Legrand), Tado, Nest (Google), Somfy, Schneider... proposent, pour un investissement de 100 à 300 € hors pose, l'installation d'un thermostat programmable (si le système de chauffage est compatible). Cela permet d'adapter la température intérieure dans toute l'habitation (ou pièce par pièce selon les modèles) selon ses périodes de présence. Par exemple, on peut lui commander d'abaisser automatiquement la température à 16 ou 17 °C entre 9 h et 18 h en semaine et la nuit, et de la pousser à 20 °C tôt le matin et une heure avant votre retour à la maison, ainsi que les weekends. C'est encore mieux s'il est équipé d'une sonde extérieure ou connecté à Internet, et/ou s'il est doté de capteurs complémentaires (sondes thermostatisques...).



Le système sera alors capable d'ajuster la température intérieure en fonction de la météo du jour, de couper le chauffage s'il détecte une fenêtre laissée ouverte, de vous géolocaliser pour anticiper votre heure d'arrivée, voire de vous avertir en cas de dysfonctionnement d'un appareil. Du plus basique au plus sophistiqué, ces outils concourent à faire chuter vos factures d'électricité de 5 à 20%. ♦♦



### À NOTER Pensez à France Renov'

Àvec sa plateforme internet ([France-renov.gouv.fr](http://France-renov.gouv.fr)), son numéro de téléphone national (0808 800 700) et ses 450 Espaces conseil dans tout l'Hexagone, le nouveau guichet public France Renov' est opérationnel depuis le 1<sup>er</sup> janvier. Son rôle ? Simplifier le parcours des particuliers qui veulent se lancer dans la rénovation énergétique.

Ce nouveau service public porte aussi MaPrimeRenov' Sérénité, une aide destinée à la rénovation globale des passoires thermiques (jusqu'à 30 000 €/chantier). Tout comme le nouveau «Prêt avance rénovation», accordé aux ménages ne pouvant pas accéder à un prêt bancaire classique pour financer leurs travaux.

# Testament STOP AUX IDÉES RECUES !

LOIN D'ÊTRE DÉSUET, OU RÉSERVÉ AUX PERSONNES FORTUNÉES, CE DOCUMENT SOLENNEL PERMET D'ORGANISER L'APRÈS-DÉCÈS. IL OUVRE CERTAINS POSSIBLES DANS NOMBRE DE SITUATIONS ET PEUT DONC ÊTRE TRÈS PRÉCIEUX.

PAR ROSELYNE POZNANSKI ILLUSTRATIONS ANNA WANDA GOGUSEY

**E**xprimer ses dernières volontés par écrit, on le sait, ne garantit pas que la succession se passera sereinement. Mais ne pas les énoncer, autrement dit ne rien prévoir et laisser à ses héritiers le soin de se débrouiller (bref, après moi, le déluge!), cela revient parfois à armer une bombe à retardement. Remariage, enfants de différents lits, absence de descendance directe, mésententes familiales, jalousies récurrentes... risquent de dégénérer en véritable bataille rangée au moment de la succession. Dans ce cas de figure - ou, plus simplement, si l'on n'a pas pu ou pas voulu effectuer de donations de son vivant -, il s'avère judicieux de rédiger un testament. À condition de se défaire de certaines idées reçues avant de s'atteler à la tâche. Alors, démêlons le vrai du faux.

## 1 Un testament permet de faire ce que l'on veut ou presque

**Faux** Aucun testament ne permet de déshériter partiellement ou totalement un de ses enfants, puisque chacun a droit à une part minimale de l'actif successoral, appelée réserve héréditaire. En fonction du nombre de ces derniers, celle-ci va d'un demi à trois quarts du patrimoine. De ce fait, vous ne pourrez répartir comme bon vous semble que la partie résiduelle, dénommée quotient disponible, qui va d'un demi à un quart de votre patrimoine selon que vous ayez un à trois enfants ou plus. En revanche, sans descendance directe (enfants et petits-enfants), vous disposez de davantage de latitude. Via un

testament, une personne mariée peut ainsi attribuer l'intégralité de son patrimoine à son conjoint et barrer la route successorale à ses parents encore en vie (auxquels revient normalement la moitié de son patrimoine), exception faite de leur droit de retour sur des biens donnés auparavant. Et une personne célibataire, veuve ou divorcée, peut choisir de ne rien transmettre à ses parents, oncles, tantes, frères, sœurs, neveux ou nièces au profit d'un tiers ou d'une association, par exemple.

## 2 Quasiment tout le monde peut en établir un

**Vrai** Le champ des testateurs potentiels concerne toutes les personnes majeures, saines d'esprit et en capacité juridique de gérer seules leurs biens (art. 901 et suivants du Code civil), ainsi que les majeurs sous habilitation familiale, sous sauvegarde de justice ou sous curatelle (art. 470 du Code civil). Les majeurs sous tutelle peuvent aussi faire un testament, mais le conseil de famille ou le juge des tutelles doit au préalable leur en donner l'autorisation. En revanche, ils pourront le révoquer seuls, qu'il ait été établi avant ou après leur placement sous tutelle (art. 476 du Code civil). À noter qu'un seul et même testament signé conjointement par deux époux ou par plusieurs personnes n'est pas valable (art. 968 du Code civil), tandis que deux testaments dont le contenu est strictement identique, mais qui ont été respectivement écrits en entier, datés et signés par chaque époux, le seront.





## Trois types de legs possibles

Dès qu'une transmission est prévue par testament, on parle de legs. Les biens mentionnés (logement, terrain, véhicules, œuvres d'art...) doivent appartenir à 100% au testateur. Trois types de disposition existent.

### → Le legs à titre universel

(art. 1010 et suivants du Code civil)

Vous léguez soit une quote-part de vos biens (par exemple, la moitié),

soit une catégorie de biens précise (immobilier, voitures de collection...) à une personne (nommée légataire à titre universel).

### → Le legs à titre particulier

(art. 1014 et suivants du Code civil)

Vous léguez un ou plusieurs biens dûment listés (vos bijoux et vos meubles, par exemple) à un seul individu (appelé, dans ce cas, légataire particulier).

### → Le legs universel

(art. 1003 et suivants du Code civil)

Vous léguez l'ensemble de vos biens à une ou plusieurs personnes (dites légataires universelles), exception faite de la part réservataire de vos enfants et de votre conjoint marié (si vous n'avez pas d'enfant).

**BON À SAVOIR** Certaines personnes ne peuvent pas recevoir de legs

de par leur fonction. Il en va ainsi des professionnels et des auxiliaires de santé ayant prodigué des soins à l'un de leurs patients pendant la maladie dont il est mort (art. 909 du Code civil), des mandataires judiciaires à la protection des majeurs, des ministres du culte, ou encore des accueillants familiaux soumis à un agrément (art. L. 116-4 du Code de l'action sociale et des familles).



### 3 Il est possible de faire et défaire sans limitation

**Vrai** Jusqu'à votre dernier souffle (si l'on peut s'exprimer ainsi...) et dans la mesure où vous êtes sain d'esprit, vous pouvez annuler, réécrire en entier ou modifier partiellement votre testament via un codicille. Et cela, qu'il soit holograph (document original entièrement manuscrit, daté avec indication du jour, du mois et de l'année, et signé par le testateur sur quelque support papier que ce soit) ou authentique (vous le dictez à un notaire, en présence du testateur et de deux témoins n'ayant pas de lien de parenté ou d'un second notaire). Ou encore, de façon plus marginale, s'il est mystique (intégralement rédigé, daté et signé à la main, mais remis au notaire sous forme de pli cacheté de façon à en préserver la stricte confidentialité). Ces dispositions valent aussi pour le testament international, qui peut être établi en France par des personnes résidant à l'étranger et/ou détenant un patrimoine hors de France. Seul impératif: cet acte doit obligatoirement être écrit devant deux témoins et un notaire pour avoir force de loi.

### 4 Un testament authentique est moins sujet à contestation ultérieure

**Vrai** Quand le notaire établit un acte, il vérifie avant tout la capacité du testateur à s'exprimer et l'absence de toute influence (puisque ce dernier ne peut être accompagné de ses héritiers), ce qui rend toute contestation plus difficile que celle d'un testament holograph. Pour autant, ce cadre solennel ne protège pas de mentions farfelues ou inapplicables. «*Si un parent désire déshériter un enfant, on ne peut pas l'empêcher de vouloir que ce soit inscrit dans son testament. L'acte authentique, on l'oublie souvent, n'est pas rédigé par le notaire, mais pris sous la dictée du testateur... qui est libre de suivre ou non nos conseils*», constate Olivier Piquet, notaire à Longjumeau (91). Notez que certaines consignes, comme le fait de souhaiter retirer le droit viager d'habitation à son conjoint lorsque l'on est en instance de divorce, par exemple, exigent un testament authentique. Il en va de même pour les personnes qui veulent en établir un alors qu'elles ne savent pas écrire ou qu'elles ne sont plus en mesure de le faire.

## 5 Pour transmettre à un neveu, par exemple, mieux vaut effectuer d'abord un legs à une association

**Vrai** Aussi curieux que cela puisse paraître, les particuliers sans héritiers directs, qui ont le désir de léguer une partie de leur patrimoine à un membre éloigné de leur famille ou à un tiers et une autre à une œuvre caritative, doivent s'intéresser de près au legs « net de frais et de droits ». Pourquoi ? Parce qu'il permet simplement, et en toute légalité, d'économiser d'importants droits de succession. Concrètement, il faut désigner le légataire universel – une association reconnue d'utilité publique ou une fondation (liste sur Data.gouv.fr) – et, dans le même testament, préciser le nom du légataire particulier, ainsi que le montant du legs net de frais et de droits qui devra lui revenir. « L'intérêt de ce dispositif est d'orienter une partie des droits de succession vers la philanthropie, sans diminuer la part d'héritage des proches », indique Vincent Boulanger, délégué relations testateurs et notaires à la Fondation de France. *Ils pourront recevoir la même somme qu'en cas de legs fait directement.* Illustration par l'exemple : supposons un actif net successoral de 250 000 €. Si une nièce, appelons-la Anna, est désignée légataire universel de son oncle, elle devra verser 55 % de droits (après abattement de 7 967 €) à l'administration fiscale. In fine, elle percevra 116 882 € (250 000 - 133 118). Alors que si une association ou une fondation est d'abord désignée légataire universel (avec charge de régler le même montant net de frais et de droits à la nièce), cette structure devra bien payer les droits à hauteur de 55 %, mais uniquement sur la somme qui va revenir à Anna (116 882 €). De ce fait, 59 903 € iront dans les poches de l'État (108 915 € x 55 % après abattement de 7 967 €), et 73 215 €, en parallèle, dans celles de l'organisme (250 000 - 116 882 = 133 118 - 59 903) ! Pour mieux comprendre ce calcul, rappelons que la somme de 108 915 € est égale à 116 882 € - 7 967 € (l'abattement). L'association doit verser 116 882 € à la nièce (la même chose que ce qu'elle aurait reçu sans le legs net de droits et de frais), sauf qu'avec ce système, les droits sont calculés sur cette base, et se montent donc à 59 903 €.

## 6 Les couples pacsés ou les concubins ont intérêt à établir un testament

**Vrai** Même si des partenaires de pacs bénéficient d'une exonération totale de droits de succession identique à celle des couples mariés, il n'en reste pas moins qu'ils n'ont aucun droit dans la succession de l'autre, y compris s'ils ont eu des enfants ensemble ou s'ils ont acheté un logement en commun (sous le régime de la séparation de →)

## LES ERREURS À ÉVITER



### 1 Organiser ses funérailles.

Inutile d'inscrire dans son testament ce que l'on souhaite pour ses obsèques (cérémonie religieuse...), car ce dernier est quasiment toujours révélé une fois que celles-ci ont eu lieu.

cet acte peut résulter d'un accord amiable avec les héritiers, sinon le tribunal devra être saisi. D'où la nécessité de nommer l'ami légataire universel et de préciser, en plus, que le logement lui reviendra de facto.

### 2 Désigner un légataire universel unique.

Qu'il soit amené à percevoir l'intégralité d'une succession ou la seule quotité disponible (en présence d'héritiers réservataires), un légataire universel n'est jamais « représenté ». Autrement dit, s'il décède, ses descendants n'auront droit à rien, et toute la succession reviendra aux héritiers du testateur. D'où l'importance de prévoir différents légataires universels.

### 5 Faire fi du champ juridique d'un testament.

Supposons deux enfants, Anna et Paul, et un testament établi pour désigner la fille légataire particulière de la maison de campagne. Au décès du père, Anna va bien recevoir la maison, mais elle obtiendra en outre l'autre moitié de la succession car, faute de précision, un legs est présumé « hors part ». Ainsi, si le souhait du père était qu'Anna reçoive la maison dans son lot et qu'en parallèle, Paul ait la même part, soit en argent, soit sur d'autres biens de la succession, il aurait fallu indiquer qu'il s'agissait d'un legs « d'allotissement ».

### 3 Imaginer qu'un légataire à titre universel ou particulier percevra forcément quelque chose.

Si les biens qui auraient dû lui être légués ont été vendus, il ne bénéficiera d'aucune compensation financière ni d'aucun autre bien.

Pour remédier à cette situation, il faut réajuster son testament.

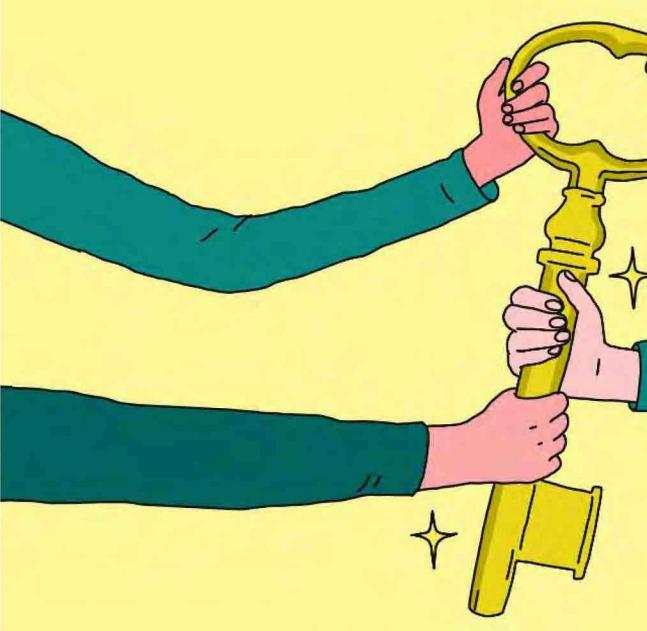
### 6 Se priver de dispositions extrapatrimoniales.

Outre la répartition des biens, un testament peut aussi indiquer le nom des bénéficiaires de contrats d'assurance-vie (lire QCA n° 163), celui d'un tuteur pour des enfants encore mineurs (dans l'hypothèse où le second parent est déjà décédé) ou celui d'un exécuteur testamentaire devant veiller au respect des charges dont peuvent être assortis certains legs.

7 biens, qui s'applique par défaut à toute convention de pacs signée depuis 2007). Pour des concubins, cette règle est plus sévère encore: ils n'ont ni avantage fiscal ni droits dans la succession de l'autre. Pour remédier à cette situation, la plus élémentaire des solutions consiste à rédiger un testament. En présence d'enfants, le legs ne peut toutefois porter que sur la seule quotité disponible. Côté droits de succession, le testament efface l'ardoise fiscale pour le partenaire de pacs survivant. Mais pour un concubin survivant, par contre, 60% de droits seront prélevés sur la valeur globale des biens qui lui seront transmis, après un abattement très modeste de 1 594 €.

## 7 Dans une famille sans histoire, un tel acte est superflu

**Faux** «Contrairement à une idée reçue, l'utilité d'un testament n'est pas liée à une mésentente familiale», prévient Olivier Piquet. Il souligne d'ailleurs l'importance que cet acte peut avoir «lorsque l'on désire simplement répartir son patrimoine en fonction des souhaits formulés par chacun». En l'absence de testament ou de donation au dernier vivant, le conjoint aura, dans le meilleur des cas, deux options: celle du «tout» ou celle du «rien». L'existence d'un testament, au contraire, lui permet de «cantonner», c'est-à-dire de ne prendre dans l'immédiat qu'une partie des biens qui lui reviennent (en pleine propriété ou en usufruit). De ce fait, les enfants peuvent recevoir tout de suite plus que leur part légale d'héritage. Mieux: «Cet abandon par le conjoint d'une partie de ses droits n'est pas considéré par le Trésor public comme une donation en ligne directe aux enfants. C'est donc un outil



d'optimisation fiscale», fait remarquer Olivier Piquet. Dans le même esprit, il est possible de réaliser un testament-partage au profit des héritiers directs, mais aussi des petits-enfants. «Chaque lot est alors préalablement acté, et chaque légataire peut l'accepter ou le refuser. Cette forme de testament offre une réelle tranquillité», estime Nathalie Couzigou-Suhas, notaire à Paris.

## 8 Familles recomposées : le testament est souvent indispensable

**Vrai** En présence d'enfants de mariages différents, le (dernier) conjoint survivant recueille un quart du patrimoine de son époux(se) décédé(e) en pleine propriété, et les enfants du décédé se partagent les trois quarts restants. «Ce que l'on sait moins, c'est que ce droit s'applique même si le régime matrimonial du couple remarié est celui de la séparation de biens. De plus, il vaut pour tous les biens du défunt, y compris ceux reçus au préalable par donation ou succession. Sans dispositions testamentaires, le survivant se retrouve en indivision avec des enfants qui ne sont pas les siens et, bien souvent, cela conduit à des drames», commente Nathalie Couzigou-Suhas. Pour éviter cette situation potentiellement explosive, qui se soldé dans la plupart des cas par une vente aux enchères des biens en indivision, il est possible, par testament, de priver le conjoint survivant de ce droit en pleine propriété et de lui léguer, en contrepartie, un usufruit viager de la résidence principale et/ou d'un autre bien immobilier. «Cette stratégie vaut aussi pour les partenaires de pacs et les concubins survivants. À un détail près: une indemnisation devra être versée aux enfants si leur droit d'usufruit en tant que survivants, dont la valeur dépend directement de leur âge au moment de



### LA PAROLE À...

**Nathalie Couzigou-Suhas**  
Notaire à Paris

#### « Des personnes sont effrayées, d'autres veulent se rassurer... »

Face à la perspective de rédiger un testament, les attitudes peuvent être très différentes. Certains sont effrayés par le fait de prévoir le devenir de leurs biens, car cela les oblige à se projeter dans l'inconnu, dans un futur qu'ils ne connaîtront pas, et cela

leur rappelle leur condition de simples mortels. D'autres, au contraire, utilisent le testament comme un moyen de se rassurer: en organisant leur «après», ils ont l'impression de conserver une présence, voire de continuer à exister par-delà leur décès.



*l'ouverture de la succession, entame leur réserve héréditaire. Pour un couple marié, et cela fait toute la différence, cet usufruit n'est pas réductible*, détaille Olivier Piquet.

## 9 Il est possible de désigner successivement deux légataires

**Vrai** Contrairement à un legs «classique», qui organise uniquement la transmission d'un bien à un individu donné (ou d'une série de biens à plusieurs personnes, mais conjointement), il est possible de prévoir un legs en deux temps, avec au moins deux bénéficiaires/légataires successifs. Avec le legs «graduel», les biens légués une première fois seront, à la mort du premier bénéficiaire, obligatoirement transmis au second. On peut ainsi transmettre la pleine propriété d'un bien immobilier (dès lors que la réserve des enfants n'est pas atteinte) à un second conjoint (qui, normalement, ne peut hériter que d'un quart de la pleine propriété de son conjoint décédé), tout en évitant une indivision avec des enfants d'un premier mariage. Avec le legs «résiduel», les biens légués une première fois ne seront transmis au second légataire que s'ils sont encore répertoriés dans l'actif successoral du premier légataire décédé. Des parents peuvent ainsi prévoir la transmission d'un logement en deux temps: d'abord à leur enfant handicapé, pour lui garantir un toit ou un complément de revenus, puis, lorsque celui-ci disparaîtra, à leurs autres enfants et/ou membres de la famille. «Les legs graduels ou résiduels sont également très intéressants dans la mesure où les droits de succession vont être calculés selon le lien de parenté respectif entre le testateur et chaque légataire et non, dans un second temps, selon le lien existant ou non entre chaque légataire», signale Olivier Piquet. Par exemple, lorsque différents enfants

## Rédiger ses dernières volontés à un coût

### → Testament olographe

Gratuit puisque rédigé par le testateur, mais **comptez 26,41 € de frais de garde (si déposé chez un notaire) + 11,42 € de frais d'inscription au Fichier central des dispositions de dernières volontés (FCDDV).**

### → Testament mystique

Comptez 26,41 € de frais

de garde + 11,42 € de frais d'inscription au FCDDV.

### → Testament authentique ou international

**Comptez 113,19 € de frais de rédaction + 11,42 € de frais d'inscription au FCDDV.** Des honoraires de conseils préalables sont susceptibles d'être ajoutés.



## Quid du testament numérique ?

**N**ombre d'actes notariés peuvent désormais être authentifiés et signés à distance. En effet, «les moyens d'expression de la volonté ne passent plus forcément par un papier et un crayon, ou par un formalisme assez lourd comme celui du testament authentique», reconnaît Cédric Pommier, rapporteur sur ce sujet au 117<sup>e</sup> congrès des notaires de France. La question d'une autre forme de testament se fait donc jour. Certes, des acteurs du Web proposent aujourd'hui des modèles (Legalplace.fr, Documentslegaux.fr...) ou une aide à la rédaction d'un testament (Testamento.fr...). Toutefois, pour être valable, ce dernier doit encore être rédigé, daté et signé à la main. Aussi, à quoi pourrait ressembler un testament numérique ? À un acte daté et signé à la main, mais tapé sur ordinateur ou tablette ? Ou, plus futuriste encore, à un SMS ou une vidéo ? «Le problème majeur est la sécurité et l'authentification de l'identité numérique du testateur, pas la forme», poursuit Cédric Pommier. Un vaste chantier, qui devrait prendre quelques années, est donc ouvert !

sont désignés légataires de premier et de second rang, ce type de legs évite une lourde taxation ultérieure entre frères et sœurs, d'au moins 35 % sur la valeur des biens transmis, après un abattement de 15 932 € seulement, contre 20 % en moyenne (pour une fraction de part nette taxable de moins de 552 324 € par enfant) après un abattement de 100 000 € lors d'une transmission parent-enfant. «Avant d'envisager ce type de legs, il faut toutefois se livrer à un petit exercice: comparer la future taxation entre bénéficiaires de rangs différents et celle qui prévautra entre testateur et bénéficiaire de second rang. En effet, si ce testateur désigne un enfant légataire de premier rang, puis un neveu légataire de second rang, les droits de succession seront de 55 % pour le neveu dans les deux cas. Le legs résiduel ou graduel n'est donc pas toujours une recette miracle», tient-il à préciser. ♦



## Un système de santé absurde ?

**LE LIVRE (TRÈS) NOIR DES MUTUELLES**

DANIEL ROSENWEG / ÉD. ALBIN MICHEL / 16,90 €

Très protecteur, notre système de santé fait pâlir d'envie bon nombre de citoyens de par le monde. Créée en 1945, la Sécurité sociale coexiste avec les mutuelles de santé, qui elles, on le sait moins, sont nées peu avant la révolution de 1789 ! La première, avec sa branche assurance maladie obligatoire, aurait dû sonner le glas des secondes. Mais il en fut tout autrement. Riches de leur réseau dans le paysage sanitaire du pays et de leur savoir-faire, les mutuelles ont perduré, voire se sont développées, alors qu'elles assurent les mêmes risques... Une incohérence que dénonce Daniel Rosenweg, spécialiste de l'économie de la santé et ancien journaliste au *Parisien* -

Aujourd'hui en France. Son enquête, qui dénonce une politique sous influence et la hausse incontrôlée des tarifs, propose de s'inspirer du régime unique d'Alsace-Lorraine, moins coûteux pour l'assuré. Il faut en finir avec ces «gouvernements défaillants qui, année après année, s'affairent à corriger par la loi les manquements du système», affirme-t-il. Dans son rapport de 2017 sur l'assurance santé, la Cour des comptes se posait, elle aussi, des questions sur l'intérêt de la coexistence de deux systèmes... Le sujet est en débat ♦♦♦



**ENTENDU POUR VOUS**

## Finance et climat, ennemis encore longtemps ?

**VITE DIT, BIEN DIT !**

**LE POURQUOI DU COMMENT : ÉCONOMIE ET SOCIAL**

LAURENCE SCIALOM  
FRANCE CULTURE

Vous avez 3 minutes 30 devant vous ? Il n'en faut pas plus pour écouter la chronique de Laurence Scialom du 16 novembre dernier, diffusée en podcast dans le cadre de la série *Le pourquoi du comment*. Des chercheuses de l'Institut Veblen (think-tank



## La dette serait un bien pour l'économie

**ÉCONOMIE DE LA DETTE / ANTON BRENDER, FLORENCE PISANI, ÉMILE GAGNA / ÉD. LA DÉCOUVERTE / 10 €**

En toute logique, l'augmentation de la dette des États, tout comme celle des ménages, inquiète. Et pourtant, si personne n'empruntait, nul ne pourrait non plus épargner. Dans ce petit livre, trois économistes combattent les idées reçues et présentent la créance sous un angle nouveau. D'après leur analyse, la pandémie de coronavirus a occasionné un étonnant changement d'attitude des gouvernements en matière budgétaire. Jusqu'ici réticents à dépenser plus, ils ont désormais décidé d'investir

des centaines de milliards d'euros pour moderniser leurs infrastructures et répondre à l'urgence climatique. Les dettes publiques, qui ont bondi d'une vingtaine de points de PIB, seraient utilisées comme des instruments de transformation de l'économie, voire de la société... Les auteurs constatent aussi que tirer parti de l'épargne qui s'accumule, pour faire face aux problèmes auxquels leur pays est confrontés, exigera des États qu'ils apprennent à manier plus habilement les leviers budgétaires. Et de conclure : «Dépenser oui, mais intelligemment. Tel est le défi économique planétaire.» ♦♦♦

promouvant des réformes économiques en faveur de la transition écologique y abordent avec pédagogie des questions sur l'économie et le social. Intitulé «Pourquoi finance et climat sont-ils liés par un cercle vicieux?», cet épisode nous explique pourquoi la première doit désinvestir les secteurs industriels adossés aux énergies fossiles pour ne plus contribuer aux dérèglements climatiques... Et il raconte comment elle peut entrer dans un cercle vertueux pour, au contraire, participer à limiter le réchauffement planétaire. Intéressant. ♦♦♦



# Une mine de solutions pour bricoler facile !

- Évier bouché
- Peinture écaillée
- Prise électrique grillée
- Vitre cassée
- Chauffe-eau entartré
- Fenêtre mal isolée
- Conduite percée
- Porte coincée
- Meuble fatigué
- Mur abimé
- Joints usés
- Sols endommagés
- Etc.

Ce guide très pratique vous accompagne étape par étape pour **réparer, entretenir et rénover** votre maison.



*Laissez-vous guider : succès assuré !*



## OFFRE DÉCOUVERTE

BON DE COMMANDE à compléter et à renvoyer sans argent à : Que Choisir Édition - Service clients - 45, avenue du Général-Leclerc - 60643 Chantilly Cedex

- OUI, je souhaite commander  
Le Guide pour TOUT RÉPARER DANS SA MAISON (312 pages, format 19 x 25 cm).  
• J'EN PROFITE DÈS AUJOURD'HUI : 30 € + 4,50 € de frais de traitement et d'envoi, soit un total de 34,50 €.

- RIEN À PAYER MAINTENANT  
Je n'enverrai pas d'argent aujourd'hui.  
Je recevrai ma facture avec mon ouvrage.

- MA GARANTIE

À réception de mon ouvrage, je dispose d'un délai de rétractation de 14 jours.

Signature :

Je recevrai mon ouvrage chez moi sous 10 à 20 jours après l'envoi de ce bon de commande.

M.  Mme  Mlle Nom : \_\_\_\_\_

Prénom : \_\_\_\_\_

Adresse : N° : \_\_\_\_\_ Rue : \_\_\_\_\_

Code postal : \_\_\_\_\_ Ville : \_\_\_\_\_

Offre valable en France métropolitaine jusqu'au 30/06/2022.

Vos informations personnelles font l'objet d'un traitement par l'UFC-QUE CHOISIR aux fins (i) de gérer vos commandes, (ii) réaliser des statistiques, (iii) vous adresser des offres et informations personnalisées et (iv) les enrichir afin de mieux vous connaître.

Je m'oppose au transfert de mes données à des partenaires de l'UFC-QUE CHOISIR (organismes de presse et associations) \_\_\_\_\_

# BIEN CHOISIR SON MATELAS



Plus de  
64 matelas  
testés

## Pour un sommeil de qualité

Acheter un matelas  
en magasin ou sur Internet  
est souvent un  
véritable casse-tête.  
**Nos experts vous guident.**

[Ufcqc.link/matelas165](http://Ufcqc.link/matelas165)

Pour accéder au dossier, copiez l'URL ci-dessus ou flashez le QR code.

